

**Jean Bourgeon**

**Un village au Pays Nantais**

*Treillières*

*Deuxième partie : De 1800 à 1845*

**Chapitre 2 : Du sillon à l'établi**

Une campagne immobile ?

La gestion des landes

Une révolution agricole ?

Les domestiques

Les artisans

## Une campagne immobile ?

« Treillières. Village de l'arrondissement et à trois lieues et demie Nord-Nord-Ouest de Nantes, à une lieue et demie de La Chapelle-sur-Erdre, canton. Population : 1200 h.

*Cette commune, l'une des plus pittoresques du département, s'étend toute entière depuis Vigneux jusqu'à La Chapelle-sur-Erdre, sur les deux rives du ruisseau de la Verrière (le Gesvres), dans lequel se jette plus de trente affluents, formant autant de petites vallées qui se rejoignent à la vallée principale. Les sommets des collines qui les bordent se couvrent de châtaigniers disposés en haies autour des terres labourables ou réunis en massifs. Au Nord et au Sud de la commune sont deux landes considérables que traverse la route de Rennes... En été ces plateaux sont couverts de meules de paille de blé noir ; c'est là que les paysans d'alentour viennent de préférence faire leurs batteries. On dirait, à cet aspect, une petite colonie nomade qui s'est tout à coup fixée dans le désert ».*

L'auteur de ces lignes, Girault de Saint-Fargeau, a visité Treillières en 1827. La description qu'il en fait ressemble trait pour trait à celle réalisée par Ogée en 1780. En passant le siècle, le paysage rural de la commune n'a pas changé : même étagement des cultures sur les coteaux du Gesvres couronnés de bois de châtaigniers ; même omniprésence des landes désertes vouées aux usages collectifs : une campagne immobile.



**Le bourg est installé au bord du plateau et domine la vallée du Gesvres**

### *Une agriculture aux marges de l'autosubsistance*

L'essor démographique que connaît la commune dans la première partie du 19<sup>e</sup> siècle, loin de stimuler une agriculture novatrice renforce au contraire son traditionalisme : dictature céréalière et archaïsme technique. La population qui se nourrit essentiellement de pain, de galettes et de bouillie vit dans l'obsession de la disette. Les cultivateurs accordent toujours la première place à la production de céréales panifiables. La récolte de 1811 fournit :

- 130 tonneaux de blé noir,
- 75 tonneaux de froment,
- 65 tonneaux de seigle,
- 12 tonneaux d'orge.

Véritables céréales supplétives, les châtaigniers remarquables par Girault de Saint-Fargeau couvrent encore 150 hectares en 1840 contre 10 hectares pour les légumes secs.

Les pommiers (50 ha) et les vignes (2 ha) produisent aussi médiocrement qu'avant la Révolution : « *On ne récolte que environ 30 barriques de vin que l'on met à faire de la boisson ; le quart des pommes ce n'est que du bon fruit à couteau que les habitants vendent à Nantes et l'on fait de la boisson avec les mauvaises qui tombent au vent* » (Lettre du maire au préfet du 12 août 1810). Pour pallier le manque de boisson, on arrose largement le marc ; pour le vin cela donne la « boitte », quant au cidre : « *La plupart des cultivateurs réduisent les fruits en pulpe dans une auge de pierre tantôt circulaire, tantôt en forme de rectangle suivant qu'on doit y promener une roue verticale ou y frapper avec un pilon. Trop souvent pour ne pas dire toujours, le marc est arrosé d'une forte proportion d'eau ; la fermentation est conduite sans précaution et le cidre reste fréquemment sur sa lie jusqu'à ce qu'il soit entièrement consommé. Inutile d'ajouter que le breuvage obtenu ne peut être longtemps conservé* ». <sup>1</sup>



Fourche pour ramasser les pommes



Barrique sur une charrette à bras

(Ecomusée de La Paquelais)

La principale innovation culturelle est à mettre au profit de la pomme de terre. On ne sait quand et comment elle apparaît à Treillières, mais en 1834 on en cultive 50 hectares. Le petit tubercule mis à l'honneur par Antoine Parmentier connaîtra bientôt un beau succès mais il faudra pour cela imaginer de nouveaux assolements.

On en est encore dans cette première partie du 19<sup>e</sup> siècle au vieux système de l'assolement biennal. Il y a bien déjà quelques novateurs qui s'essaient aux prairies artificielles, mais ils sont rares : « *Les prairies artificielles je n'en connais pas plus que quelques morceaux de trèfles* » (Lettre du maire au préfet, 1839).

---

<sup>1</sup> Andouard A. *Les progrès de l'agriculture dans la Loire-Inférieure depuis un siècle*, 1889

Dans cette agriculture digne de l'Ancien Régime, l'élevage est toujours considéré par les paysans comme un moyen et non comme une fin. En dehors des porcs et des très nombreux (et très chétifs) moutons destinés à l'autoconsommation familiale, le bétail sert à se procurer du fumier et une force de traction. L'étroitesse des prairies naturelles fauchables (environ 340 hectares) ne permet pas d'entretenir un important troupeau de bovins : 200 bœufs et 500 vaches, tant laitières que de travail, en 1810, soit 4 ou 5 vaches sur une grande exploitation. Il s'agit là d'animaux de piètre qualité : « *Avant 1820 les bœufs de travail étaient petits maigres et peu résistants à la fatigue* » (Andouard). Les chevaux ne valent guère mieux : « *L'espèce était tellement dégradée en 1802 que le département tout entier n'aurait pas pu monter convenablement une compagnie de cavalerie, disent les agriculteurs du temps* » (Andouard). En 1810, Treillières compte 153 de ces pauvres bêtes. On les destine à tirer la charrette. Pour la charrue, faute de bœufs, on leur préfère les vaches. Ainsi Jean Fleury : « *Fait valoir sa petite propriété avec un attelage de deux vaches et une charrette avec ordinairement un cheval de trait* » (Lettre du maire, 1837). « Ordinairement » car si la charrette était trop lourdement chargée il fallait ajouter 2 bœufs ou 2 vaches au pauvre cheval.

La mauvaise qualité des animaux de trait pose bien des problèmes aux paysans obligés d'aller commercialiser leurs produits à Nantes. La législation de l'époque interdisait les attelages à trois animaux dépareillés sur les routes. Les Treilliériens dépourvus de bœufs assez puissants étaient régulièrement verbalisés par la maréchaussée. Le maire implorait alors la clémence du préfet. Sa correspondance est riche d'enseignements.

« *La charrette de Gergaud était attelée de deux mauvais petits bœufs dont un est boiteux depuis longtemps et d'un mauvais cheval d'emprunt ; celle de Briand était attelée d'un petit bœuf et d'une petite vache et d'un mauvais cheval qu'il avait aussi emprunté. Chaque charrette était chargée d'environ deux barriques de pommes et je vous prie de bien vouloir considérer qu'il était impossible à ces pauvres gens de ne pas être en contravention à la loi...* » (9 janvier 1827).

« *Pour avoir mis un cheval devant ses vaches* » alors qu'il allait à Nantes « *vendre des fagots ou plutôt des genets* » Bernard est condamné à 78 francs d'amende en janvier 1827.

« *Les malheureux bordiers de ce pays n'ont pour tout harnois que deux méchantes vaches qui ne peuvent seulement pas mener un mil pesant sans avoir un méchant cheval attelé devant, toute cette équipage ne vaut quelquefois que 120 francs...* » (octobre 1830).

Le commerce auquel se livrent ces pauvres paysans verbalisés reste bien modeste. En dehors des grosses métairies qui peuvent dégager d'importants surplus commercialisables, l'agriculture vit aux marges de l'autosubsistance. Les échanges avec la ville visent à se procurer l'argent nécessaire pour payer les impôts et les quelques denrées échappant à la production familiale. « *Monsieur le Préfet, je crois qu'il est bon de vous éclairer sur le commerce que font ces malheureux à Nantes, sur quoi ils tablent leurs produits pour payer leurs bourderies et l'entretien de leur ménage ; vente de grains il ne faut pas y compter, s'ils en vendent 2 à 3 hectolitres c'est sur leur besoin qu'ils économisent il les remplace en mangeant des pommes de terre ; leurs denrées de bois qu'ils vendent de 9 à 10 francs ce bois est d'acquisition fort chère dans le pays à peine ont-ils 2 francs de bénéfice net à eux* » (14 décembre 1844).



**Cheval tirant une charrette dans le bourg vers 1910**

Faut-il alors considérer que de 1780 à 1840 nous sommes en présence d'une campagne immobile ? Apparemment oui. Mais dans les esprits les choses ont commencé à changer. Les moutons insouciantes, vieux compagnons de misère des paysans pauvres, vivent leurs derniers moments : 20 ans plus tard le troupeau aura complètement disparu en même temps que les landes qui leur servaient de pâture.

## La question des landes

« La commune est coupée dans sa plus grande largeur par un ravin profond qui nous offre, l'espace de 5 km, d'assez bonnes prairies au milieu desquelles serpente le ruisseau de Gesvres. Le ravin est bordé de coteaux fort espacés qui présentent les meilleurs terrains du pays. Le sol est sablonneux. D'immenses châtaigniers ornent, dans toute leur longueur, les deux chaînes parallèles de coteaux.

Depuis quatre ans, on a défriché au moins 500 hectares de landes, dont la plus grande partie pour les céréales ».

Dans cette description de sa paroisse en 1843, le curé Rigaud résume l'évolution que connaît l'économie de Treillières. D'un côté la tradition avec les terroirs de coteaux et de vallées organisés sur le même modèle qu'au 18<sup>e</sup> siècle et que nous avons déjà eu l'occasion d'étudier. D'autre part, l'innovation avec le défrichement des landes situées sur les plateaux qui modifie non seulement le paysage mais aussi l'agriculture et la mentalité paysanne.

Les Treilliérains hésiteront encore longtemps entre continuité et modernité mais le partage et le défrichement des landes furent pour eux une grande aventure. Pour quels lendemains ?



La lande de Garambeau sur le cadastre de 1839 : une « propriété du pauvre » très convoitée. (Archives municipales)

### ***La propriété du pauvre***

Avec près de 1 000 hectares de landes et communs Treillières possédait au début du 19<sup>e</sup> siècle un capital foncier dont la propriété avait été contestée à la fin de l'Ancien Régime entre seigneurs et villageois, entre riches exploitants et pauvres paysans. Les uns au nom du progrès agricole et de leur intérêt économique poussaient au partage tandis que les autres ne devaient leur survie qu'à cette « propriété du pauvre » où vaguaient leurs maigres troupeaux.

L'article 10 du décret du 28 août 1792 spécifique à la Bretagne, attribua les « communs et landes » soit aux communes, soit aux habitants des villages propriétaires d'un titre (aveu notarial) leur donnant « droit de communer ». A Treillières, les communs revinrent à la commune.

Quand la loi du 10 juin 1793 autorisa le partage des communaux entre les habitants, si le tiers d'entre eux le demandait, la majorité s'opposa à toute division. Cependant, profitant des troubles du moment, certains villageois s'emparèrent de quelques arpents de landes et les enfermèrent, qui pour y construire une mesure, qui pour faire un peu de cultures. Lorsque ces usurpations étaient trop gênantes pour la collectivité, on les condamnait et l'accapareur devait détruire ses talus ou sa maison. C'est encore ainsi que les choses se passèrent au début du 19<sup>e</sup> siècle. Le 23 octobre 1803, suite à une plainte d'habitants de Treillières et de La Chapelle-sur-Erdre, le conseil municipal de Treillières condamne Pierre Genetet à détruire la maison qu'il a commencé à bâtir dans la lande de La Noë-Violain. Parfois la justice populaire est plus expéditive. Jean Grellier, laboureur, a enfermé 1 journal de landes (0,4 hectare) dans les communs qu'il a entouré d'un fossé et planté d'arbres. Le 11 mars 1806, il se plaint au préfet que son terrain a été « *culbuté et ses arbres arrachés... par jealousy et même par méchanceté* ».

### ***Le mitage des landes***

Aux lendemains de la Révolution, la commune doit faire face à de nombreuses dépenses pour la réparation des bâtiments publics ou des voies de communication. Comme il n'est pas question d'augmenter la pression fiscale sur une population déjà pauvre et privée de ses bras les plus forts par les armées napoléoniennes, on se fait progressivement à l'idée qu'une partie des terrains communaux pourrait être vendue ou louée au profit du trésor municipal. Le maire montre l'exemple : « *Considérant que la commune n'a aucun font disponible, qu'il existe cependant des réparations extrêmement urgentes à faire... le conseil municipal accepte la demande faite par Alexandre Vincent de l'aliénation à son profit de la quantité de 13 journaux (6 hectares) de commun par lui renfermé et mis en culture pour la somme de 500 francs qu'il s'oblige de verser à la caisse de cette commune* » (8 mars 1807).

D'autres, plus modestes se contentent de louer pour une somme modique quelques ares de terrain... Tous ceux qui depuis des années ont usuré des communs en profitent pour faire régulariser leur situation. Ainsi Jean Ricordeau qui « *a construit une maison et enfermé un terrain de 25 cordes sans permission depuis 12 ans* », doit verser « *une petite somme* » à la Mairie pour prix de son bien (18 juillet 1808).

Le mitage des landes évolue au gré de la dette municipale. Le 12 janvier 1810, 6 ha 38 a de terrain communal sont vendus pour payer les réparations à l'église et au cimetière ; en 1814 c'est l'achat d'une cloche qui sonne le glas de quelques communs ! Les arbres plantés sur la lande et soumis aux usages collectifs sont mis en vente à partir de 1811. Ceux qui peuvent payer sont autorisés, comme la veuve Gergaud du Bas-Lin, à « *abattre un chêne pour lui faire un chartier à bœuf* » (18 avril 1812).

Dans le budget municipal de 1810, 1700 francs de recettes proviennent de la vente de communs. Malgré tout, le capital foncier n'est qu'entamé ; il reste encore plus de 980 hectares de landes communes. Faut-il les affermer ?

Le 5 avril 1810, le conseil municipal en délibère : « *Connaissant la mauvaise qualité quels sont attendu que ce nes que de mauvaise lande et considérant que les brard (bras) sont chere et rare dans ce moment ci et que l'on prévoit bien qu'aucun habitant non les force pour renfermer et defricher attendu qu'il y en a déjà beaucoup qui sont forcés de laisser leur ancienne terre en friche faute de brard et n'étant pas capable de payer les domestiques et aujourd'hui s'il prenait des terrains communaux il ne serait pas capable de les defricher et quil leur rende plus de service comme ils sont pour le temps present et le conseil considérant que peut estre sous quelque année les habitants se trouverait plus en force pour les prendre en ferme* ».

Les jeunes sont partis courir les champs de bataille de l'Europe napoléonienne ; leur absence et le renchérissement de la main-d'œuvre qu'elle provoque empêchent la mise en valeur des landes qui exigeraient aussi matériel et engrais que la plupart des paysans sont bien incapables de s'offrir. On renonce aux landes par impuissance et non par souci des plus pauvres menacés par la disparition des terres communautaires.

### « *Ceux qui ont des aveux...* »

Avec le retour de la paix et la reprise démographique, la question du partage des communs revient au premier plan de l'activité municipale, mais avec une nouvelle problématique.

Jusqu'alors, parmi les habitants, personne n'avait contesté la propriété des landes et communs à la commune. Or l'article 10 du décret du 28 août 1792 avait bien précisé qu'en Bretagne cette propriété pouvait revenir aux habitants des villages si ceux-ci prouvaient, titres à l'appui, leur droit ancestral de communer. Le 2 août 1818 « *les teneurs (propriétaires) du village de La Cathelinière prétendent posséder à titre de propriété un terrain vague renfermé dans les limites du village de La Cathelinière... ils se fondent sur un aveu du 16 février 1689 rendu au seigneur de Trellières. En conséquence ils se disposent à clore le terrain et à le mettre en culture* » (conseil municipal).

Le maire, Alexandre Vincent, qui tient à conserver à la commune ses droits sur les communs, conteste la validité de l'aveu qui, selon lui, n'est qu'un droit d'usage collectif et non un droit de propriété mais il consent à un « *arrangement propre à consolider leur propriété et à y donner par la culture une valeur infiniment supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui en faisant néanmoins le bien être de la commune* ». Cet arrangement sonnante et trébuchant consiste à céder les 14 hectares demandés contre une rente annuelle de 6 francs par hectare.

Ce faisant le maire ouvrait la porte à toutes les prétentions. Les villageois se mirent à rechercher les aveux prouvant leur propriété sur les landes. En février 1819 ceux de La Rinçais, conduits par Alexandre Renaud et soutenus par deux avocats, revendiquent leurs droits, forts d'un aveu de 1690. Le mois suivant, le propriétaire de Fayau, Monsieur Le Lardic de La Ganry, prétend enclore 13 hectares dans les landes proches de son château. Vincent, bien que partisan du partage des communs (il en a profité en tant que maire pour renflouer le budget municipal et en tant que citoyen en s'appropriant au moins 13 hectares) doit tenir compte de la colère qui gronde dans la partie pauvre de la population. De plus il ne lui déplaît pas de contrer un adversaire politique comme Le Lardic. Il décide donc de mettre un terme à l'appropriation des landes par les seuls propriétaires détenteurs d'aveux et propose que l'on arrête les partages ou que l'on partage entre tout le monde, y compris les pauvres dépourvus de propriété. Il porte les deux affaires en cours devant les tribunaux et le conseil municipal présente à deux reprises (en février et avril 1819) sa démission au préfet :

« *Nous, membres du conseil municipal déclarons qu'il y a bien des années que nous avons l'honneur d'occuper nos places ; nous avons toujours eu l'agrément de voir tous les habitants bien unis ensemble et vivre en paix.*

Mais depuis quelque temps, ceux qui ont des aveux prétendent avoir des droits pour renfermer toutes les landes communales. S'ils obtenaient gain de cause, au moins la moitié des habitants de la commune ne trouverait pas où faire pâturer un mouton ni couper une litière, surtout les pauvres qui n'ont aucune propriété. C'est ce qui fait déjà bien des mécontentements.

Mais nous espérons que Monsieur le Préfet et MM les Conseillers de Préfecture jetteront les yeux sur la misère de ces pauvres malheureux et sur la triste position où ils se trouveraient si les aveux donnaient droit aux riches de renfermer tous les communs sans leur en donner leur part et portion pour les aider à vivre et à élever leurs pauvres familles. Nous leur donnons espoir, lorsqu'ils viennent se plaindre, que justice leur sera rendue et que, nous le croyons, ceux qui ont des aveux n'auront pas les droits qu'ils prétendent avoir. Cela les console, en attendant une réponse plus certaine que nous espérons.

Si cet espoir est déçu nous, membres du conseil municipal, nous donnons tous notre démission et demandons qu'on nous fasse remplacer le plus tôt possible.

Si en cas que l'on exigerait que tous les terrains vagues et communaux seraient enclos et mis en culture, il vaudrait mieux qu'ils seraient partagés entre tous les habitants, que les riches et les pauvres en auraient tous leur part et portion. Ainsi nous l'espérons, tous seraient contents par la suite, ou bien alors qu'on laisse ces terrains tels qu'ils sont aujourd'hui ! » (4 avril 1819).

Le Conseil municipal n'eut pas à démissionner. L'affaire suivit un long cours devant les tribunaux laissant dans l'expectative, bardés d'aveux plus ou moins authentiques, les prétendants au partage des landes. On retourna aux méthodes antérieures et le mitage des communaux reprit sous l'autorité du maire soucieux de ménager tous les partis. Ainsi, lorsqu'on se décide à vendre 20 hectares de terrains communaux pour acheter une cloche à l'église, le Conseil municipal propose de « les distribuer et vendre à un petit prix modique aux pauvres malheureux indigents pour leur aider à élever leurs familles et l'autre partie serait vendue à l'enchère pour les riches ».

1819  
Petition de  
Jacques Chatellier  
demande à être mis  
en possession d'une  
portion de landes  
à la Grehendièze  
&c

Jacques Chatellier, demeurant aux Fosses en la commune  
de Grehendièze  
A Monsieur le Préfet de la Loire-Inférieure.  
Monsieur le Préfet.  
Le nommé Chatellier, de la Commune de Grehendièze  
à l'honneur de vous adresser qu'étant possesseur de titre  
aveux qui lui donnent droit sur les Communs de la  
Grehendièze & autres villages, vous prie d'avoir la bonté  
de lui faciliter les moyens de pouvoir prendre possession  
de ce qui lui appartient.  
Je faisant vous obligez votre plus humble & dévoué  
serviteur. Jacques Chatellier.  
En marge est écrit: Je me suis des requêtes Préfet  
de la Loire inférieure.  
De la présente pétition par laquelle le S. Jacques  
Chatellier, laboureur, demeurant à Grehendièze, demande  
que l'administration lui facilite les moyens de prendre

Jacques Chatellier, des Fosses, réclame une portion de lande (Archives municipales)



De nombreux habitants profitent des bonnes dispositions municipales pour construire de pauvres masures sur quelques bouts de landes. Ainsi Jean Thébaud, laboureur journalier au village de La Barre « *contraint de quitter à la Toussaint prochaine sa demeure et ne pouvant s'en pourvoir pour se mettre lui et sa famille (8 enfants) à l'abri des injures de l'air, les maisons étant peu communes à Trellières* » ; il demande 6 ares 8 centiares pour « *construire lui-même une maisonnette au lieu nommé la Coulée du Bignon* ». Une véritable folie bâtisseuse s'empare des fermiers en fin de bail, des artisans désireux de s'installer sur la commune : charpentier comme Vincent Choimet ; forgeron (André Clouet) ; tisserand (Alexandre Poulain) ; aubergiste (Antoine Jouneau) sans oublier Jacques Briand militaire réformé pour blessure ou Ménard, le cantonnier, qui veut s'installer sur son lieu de travail, au bord de la route, entre Tourneuve et La Ménardais « *où il n'existe aucune maison* ».

La municipalité n'accordant des terrains à construire que s'il n'y a pas de nuisance pour le voisinage, tous ces pauvres bougres construisirent leurs chaumières hors des villages renforçant ainsi la dispersion de l'habitat.

### ***Ruée sur les landes***

Alexandre Vincent est décédé en 1820 et dès lors le contrôle municipal sur les communs se relâche ; les villageois enferment de petits bouts de landes sans en demander l'autorisation. De temps en temps on décide de régulariser les situations. En 1824, afin de payer les travaux d'agrandissement de l'église on décide « *qu'il serait vendu un certain nombre d'envahissements faits par des gens sans lettre ni aveu.* » (26 septembre 1824).

En avril 1826, Julien Le Lardic de La Ganry, le propriétaire de Fayau, chaud partisan du partage et qui s'était opposé à Alexandre Vincent sur la question est nommé maire de la commune. Sa désignation par le préfet est perçue comme un encouragement aux usurpations surtout quand le conseil municipal déclare « *que les terrains envahis et cultivés sont plus utiles étant plus productifs qu'ils n'étaient avant leur usurpation. Qu'il est toujours pénible pour une administration de diriger des poursuites contre ses habitants et que d'ailleurs le résultat de ces poursuites est toujours incertain et peut entraîner des procès dispendieux...* » (24 octobre 1826).

Devant la nouvelle attitude des autorités municipales, les partisans du partage des communs ressortent leurs aveux. Le 6 mai 1827, les habitants de Garambeau et ceux de La Ménardais présentent des aveux de 1634 et 1601 leur donnant droit aux landes qui avoisinent leurs villages ; « *...le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces aveux les trouve irréguliers mais considérant également que les frais pour procéder juridiquement seraient trop onéreux à la commune est d'avis unanime à renoncer à ses droits et de laisser jouir les habitants de Garambeau et ceux de La Ménardais des portions de landes qui les avoisinent* ».

Bientôt des coffres villageois sortent comme par magie des aveux, si vieux parfois (1539 !) qu'on a bien de la peine à les déchiffrer. Qu'importe puisque les landes sont à prendre ! Mais il faut partager, donc délimiter, arpenter, diviser. Experts, arpenteurs, notaires, juges et avocats quand il y a litige, procèdent lentement. Le partage des landes de La Ménardais ne sera effectif que le 5 août 1837, soit 10 ans après la demande initiale.

La préfecture qui craint des troubles, surtout après l'équipée de la duchesse de Berry dans la région, en juin 1832<sup>2</sup>, freine le processus : « *L'esprit de faction dompté mais non vaincu ne manquerait pas de s'emparer de cette mesure (le partage des communaux) de la dénaturer aux yeux d'une population crédule et ignorante en lui persuadant qu'on la dépouille d'un droit acquis... la perturbation ne saurait manquée d'être vive* » (Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 11 mars 1836).

---

<sup>2</sup> Voir chapitre 5

Le préfet s'inquiète inutilement. Qui conteste encore le partage des landes et communs ? Les plus misérables sans doute qui vont prendre le chemin de la ville, mais les pauvres eux-mêmes, pour peu qu'ils possèdent quelques ares de terrain, peuvent participer à la mise en pièce des communaux puisque le partage se fait au prorata des biens immobiliers de chacun. Ils se contentent des quelques miettes du festin auquel se livrent les gros propriétaires. Ces derniers, encouragés par les agronomes ont le sentiment de participer au renouveau de l'agriculture. C'est donc en toute bonne conscience qu'ils agrandissent considérablement leurs domaines.

De 1840 à 1850, 800 hectares de landes sont partagés et progressivement mis en valeur à Treillières. La loi de décembre 1850 qui simplifie les procédures de partage arrive ici après la fête.

### ***Le partage des landes***

A partir du moment où il fut admis que les landes seraient partagées, l'émoi gagna la population. Ce fut à la fois une fête, on allait agrandir les exploitations, et une crise de la conscience communautaire. En disparaissant, les terres communes et les usages collectifs qui s'y rattachaient emportaient avec eux tout un mode de vie multiséculaire et condamnaient les habitants les plus pauvres à quitter la communauté villageoise. On allait s'épier puis s'opposer d'un village à l'autre, d'une chaumière à l'autre pour tenter d'obtenir plus de terrain, et de meilleure qualité, que le voisin. L'instinct d'appropriation ainsi développé se manifesta jusque dans la géographie. Une fois le partage terminé, chacun s'empressa de clore de haies sa nouvelle parcelle, non pour des raisons écologiques ou agronomiques, mais pour bien signifier sa propriété. Les landes, autrefois ouvertes, devinrent un bocage au maillage très serré. La nouvelle mentalité villageoise imposa au paysage l'empreinte de sa géométrie possessive.



**Le partage des landes crée un parcellaire au maillage géométrique (Photos aériennes du terroir situé au nord-est du bourg dans les années 1950-1960. Sur la photo prise à la verticale, le bourg est situé en bas à gauche).**

### ***Etablir délimitation***

Jusqu'en 1850, l'aliénation des communaux devait s'opérer judiciairement ce qui entraînait, nous l'avons vu dans le cas de La Ménardais, de longs délais et de gros frais. Une fois que le tribunal avait prononcé un jugement ordonnant la délimitation et le partage des landes commençait un autre marathon qui pouvait durer de 1 à 4 ans.

Avant de partager les communs entre les propriétaires d'un village il faut d'abord bien en fixer les limites afin de ne pas léser les habitants des villages voisins. Quand, le 21 août 1838, après des années de procédures, le tribunal de première instance de Nantes autorise les habitants de La Barre, en Treillières, à se partager les landes dépendant de leur village il désigne en même temps trois experts « *à l'effet d'établir délimitation entre les landes de l'ancien fief du Rougeul, en la commune de Grandchamps et celle des anciens tènements de La Barre, de La Rinçais, La Bacquelais et autres relevant du fief de Gesvres en la commune de Treillières* » .

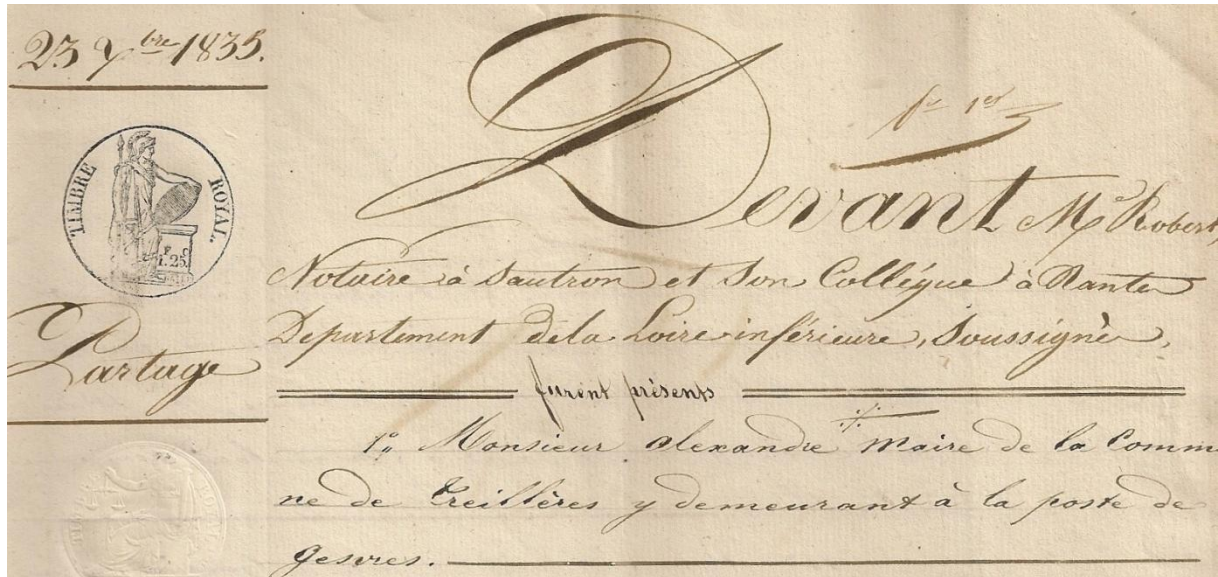
Le 24 septembre 1838, les experts (3 avocats de Nantes) accompagnés par 7 habitants de Grandchamps menés par leur maire, et 13 habitants de Treillières entourant également leur maire « *tous commissaires délégués par les propriétaires* » se retrouvent près du village de La Rinçais. Chaque partie présente ses titres les plus anciens (aveux) qui vont servir à délimiter les communs dépendants des anciens fiefs. La chose n'est pas aisée : comment retrouver en 1838 le chêne « Guillaume Raoul » mentionné dans un aveu du 15 mai 1584 ? On cherche sur le terrain, on trouve une excavation qui pourrait être l'emplacement de l'arbre. Certains dans le groupe prétendent qu'il s'agit là d'un ancien piège à loups. On discute longuement sur la forme des fosses à loups puis on décide d'aller consulter les anciens du village trop invalides pour venir sur le terrain. Heureux de l'intérêt que leur porte cet auditoire de notables, les vieillards savourent leurs souvenirs, abusent du détail avec gourmandise mais gravissent lestement les degrés d'une vaste mémoire édifiée par la culture orale. « *Jean Bodin... a dit que sa grand-mère qui est morte il y a 35 ans à l'âge de 95 ans lui avait dit avoir vu ce chêne dans l'endroit qu'il vient d'indiquer ; dans son enfance son père qui est mort à l'âge de près de 80 ans lui avait dit que lorsqu'il gardait les moutons sur la lande il se mettait à l'abri de la pluie sous des bouillées de houx, près du lieu où avait été le chêne... et qu'il s'y trouve encore trois pieds de houx gros comme des bâtons et de deux pieds de haut environ ; que son père lui avait dit encore qu'il tenait de son père qu'un nommé Boju de La Gréhandière qui charroyait du bois de Marigné avait abattu ce chêne pour faire une charrette* ».

Ainsi, pendant trois jours, la petite troupe compulsant une dizaine d'aveux dont certains remontent à 1539, confrontant les souvenirs, ergotant sur la forme d'une pierre et trois brins de joncs, tente de retrouver une source, un arbre, un genêt... qui lui permettraient de fixer les limites entre deux communaux.

Au soir du 26 septembre, experts et avocats décident de rentrer à Nantes pour faire un premier bilan. Ils reviendront sur la lande pour de nouveaux examens en octobre puis en avril et juin 1839. A l'été, soit un an après le jugement du tribunal on peut enfin commencer le partage.

Selon l'ancien droit coutumier, seuls étaient autorisés à « communer » sur une lande les propriétaires des villages dont elle dépendait. Au 19<sup>e</sup> siècle on décide donc d'effectuer le partage « *entre les parties, dans la proportion des terres que chacune d'elles possède dans la tenue du village de...* ». On établit à cet effet un « *état indicatif nominal de toutes les propriétés foncières situées dans la tenue du village de... et donnant droit au partage de la lande dépendant de la dite tenue* ». On prend bien soin de préciser la nature de ces propriétés (terre, pré, friches, châtaigniers...) ainsi que la contenance et le revenu. Les sols de landes sont à leur tour classés selon leur qualité en plusieurs catégories. Un hectare de 1<sup>re</sup> classe est estimé 500 F vers 1840 et un hectare de 7<sup>e</sup> classe 50 F. Les experts prenant en compte la valeur des propriétés villageoises et la qualité du sol de la lande tentent alors un partage

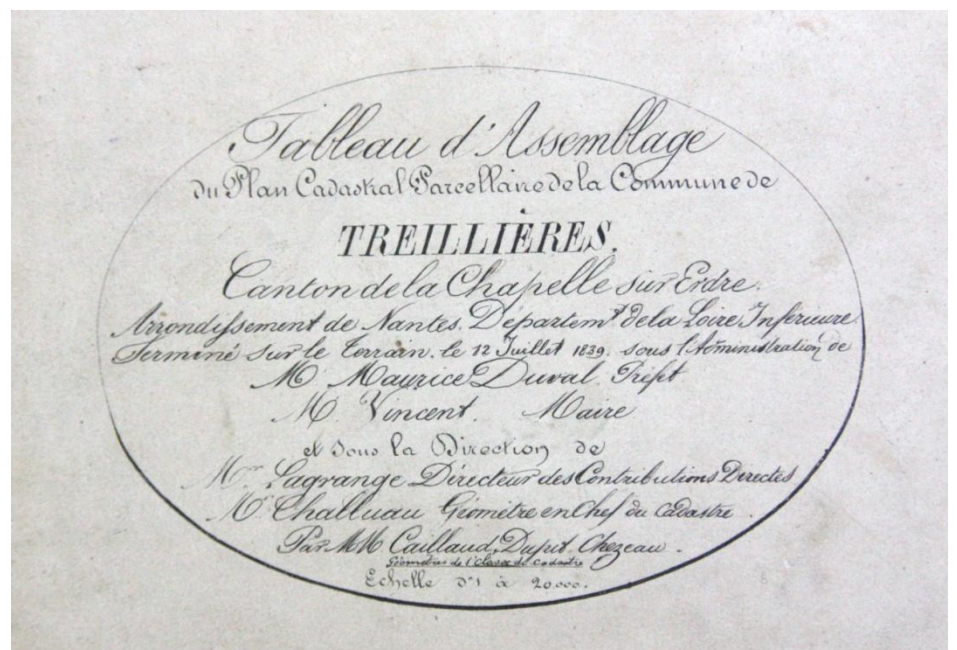
équitable. Inévitablement surgissent des contestations, certains s'estimant lésés. Il peut s'écouler bien des mois avant qu'arrive le jour tant attendu où experts et géomètres suivis par la population villageoise vont enfin, chaîne d'arpenteur en main, délimiter chaque parcelle et donner à son nouveau propriétaire un titre de propriété, quelques pages manuscrites dans un cahier bleu qui signent la fin de la lande, de son économie, de son écosystème et de son mystère.



#### Acte de partage (Archives municipales)

Le partage des landes fut ainsi l'occasion d'établir (enfin !) le cadastre décidé autrefois par Napoléon. Le 19 juillet 1837, le maire exposa au conseil municipal « l'extrême utilité qu'il y aurait pour la commune à obtenir qu'elle fut cadastrée dès l'année prochaine... (cette opération) procurerait de singulières facilités pour arriver promptement et avec des frais considérablement réduits au partage et au défrichement des landes qui couvrent le sol de la commune sur une étendue de plus de 900 hectares... ». En 1839 Treillières eut son cadastre.

12 juillet 1839; le cadastre de Treillières est terminé (Archives municipales)



### ***Des landes en miettes***

Pendant de nombreuses années, les villageois s'étaient opposés, violemment parfois, au partage des landes et communs puis, progressivement, la poussée démographique aidant, ils s'étaient faits à l'idée qu'il y avait là un moyen pratique d'augmenter leurs propriétés ou leurs exploitations.

Pour la majorité d'entre eux les résultats ne furent pas à la hauteur des espérances. Le système adopté pour le partage, selon lequel chacun recevait une quantité de landes proportionnelle à sa propriété dans la tenue du village, favorisa les gros propriétaires. Quand il fallut diviser les communs du village de La Barre, d'une superficie de 35 hectares 54 ares 80 centiares<sup>3</sup> entre les 83 propriétaires ayant droit, la répartition se fit ainsi :

<b>Taille des lots</b>	<b>Nombre de lots</b>
Moins de 1 are	4
1 à 4 ares	14
5 à 9 ares	11
10 à 19 ares	20
20 à 29 ares	12
30 à 39 ares	3
40 à 49 ares	2
50 à 59 ares	7
1 à 2 hectares	6
Plus de 2 hectares	4

Le lot le plus important fut attribué à Jean Marseul du Haut-Lin avec 3 ha 4 a 4 ca. On aura une idée encore plus précise de l'émiettement des landes ainsi réalisé lorsque l'on saura que ces lots n'étaient pas d'un seul tenant.

Prenons le cas de Renée Bizeul, la veuve de Pierre Renaud, cultivatrice demeurant à la métairie de La Rivière. Détentrice de terres situées dans les villages de La Ménardais, Muzon et La Chédorgère, elle a droit à sa part des landes dépendant de ces villages. Ses acquisitions s'établissent comme suit :

#### **Village de La Ménardais :**

Elle possède 29 lots produisant un revenu de 67, 41 francs.

Elle a droit à 45,45 francs de landes soit 1 ha 16 a 50 ca répartis en 3 lots :

12 ares dans un terrain de 1<sup>re</sup> classe

71 ares 71 ca dans un terrain de 7<sup>e</sup> classe

32 ares 79 ca dans un terrain de 5<sup>e</sup> classe

#### **Village de Muzon :**

Elle possède 6 lots produisant un revenu de 20 francs

Elle a droit à 45,08 francs de landes soit 2 ha 3 a 55 ca répartis en 2 lots :

79 ares 92 ca dans un terrain de 9<sup>e</sup> classe

1ha 23 a 63 ca dans un terrain de 5<sup>e</sup> classe

#### **Village de La Chédorgère :**

Elle possède 8 lots produisant un revenu de 9,33 francs.

Elle a droit à 94 centimes de landes soit 1 lot de 7 ares 76 ca répartis en deux parcelles.

Ainsi la propriété déjà très morcelée (43 lots) de Renée Bizeul s'augmente de 7 nouveaux lots et de 3 ha 27 a 81 ca. L'apport est appréciable et, dans la masse paysanne de Treillières, Renée Bizeul fait figure de favorisée. Dans chaque village ils ne sont que 4 ou 5 à

---

<sup>3</sup> 1 are = 100 m<sup>2</sup> ; 1 hect. = 10 000 m<sup>2</sup>

pouvoir espérer comme elle plus de 2 hectares. Les autres comptent leurs nouvelles propriétés en ares ou centiares. Lors du partage des landes de La Barnais, en juillet 1846, le plus important des 74 lots attribués faisait 14 ares !

Les principaux bénéficiaires du partage des landes furent les grands propriétaires nobles ou bourgeois. Le 24 août 1850, les 103 hectares de landes dépendant du bourg de Treillières et de La Gréhandière furent divisés entre 74 propriétaires : 8 seulement reçurent plus de 1 hectare : 6 laboureurs dont Jean Deniaud le mieux loti d'entre eux avec 4 ha; Mr Maës, le propriétaire du Haut-Gesvres (9 ha) ; François Germain, juge de paix du canton et héritier de la famille Blond-Anizon (61 ha 22 a 56 ca). Les propriétaires de châteaux et de métairies se taillèrent ainsi la part du lion.

Quand, en 1818, les villageois de La Cathelinière entamèrent le long processus qui débouchera 20 ans plus tard sur le partage des landes et communs, ils prétextèrent de leur indigence : « ce terrain leur servira pour élever leurs pauvres familles ». A l'heure du bilan ils pouvaient se demander s'ils n'avaient pas surtout travaillé pour les riches ?

Numeros		Propriétaires			Indication des terrains		Observations
du plan	d'ordre	Noms	prenom	demeures	Nature	Contenances	
Section F. dite de la Cathelinière Pièce de terre de la Voë, seigneur de Bignoux							
96.	739.	Grélier,	René	La Barnais	terre	hect. ares mèt. 3. 50.	
	740.	Brad,	Pierre	La Voë	id.	" " " 6. "	
	741.	Carton,	Jean et Consorts	La Bouguillière	id.	" " " 5. 40.	
	742.	M. Dumiv,	héritier	La Fourmière	id.	" " " 4. "	
	743.	Saban,	Lois	Ortan	id.	" " " 3. "	
	744.	Clouet et Biseul,	René	La Baclais	id.	" " " 3. 70.	
	745.	Mouté,	Pierre	Bignoux	id.	{ 12. "	" 13. 30.
	748.					{ 1. 30	
	746.	Biseul et Baintomere		La Rivière	id.	" " " 5. 80.	
	747.	Rousion,	Pierre	La Rivière	id.	" " " " 90.	
	749.	Ragot,	Domin	Ortan	id.	" " " 1. 50.	
	750.	Clouet,	Jean	La Grobe	id.	" " " 3. 70.	
	751.	Desmottier,	Domin	Champeau	id.	" " " 8. 30.	
	752.	Maissonne,	Monsieur Consorts	Ortan la Voë	id.	" " " 3. 30.	
	753.	Dumoulin,	Domin et Consorts	Ortan	id.	" " " 15. 50.	
						77. 60	total des 74 lots au village de Bignoux.

Partage des landes entre les propriétaires du village de la Cathelinière (Archives municipales)

Le partage des landes bouleversa profondément la vie locale. En mettant fin aux pratiques communautaires il provoqua la misère des paysans sans terre en même temps qu'il ouvrait de nouvelles perspectives à l'agriculture et aux agriculteurs dont certains allaient pouvoir en tirer quelques avantages. Elle amena une autre partie de la population à s'accrocher et s'échiner, faute de moyens financiers, sur des exploitations trop petites, les bloquant dans un système archaïque de production.

Les grands propriétaires purent tirer le maximum de profit de la situation. Vers 1850, Henri-Léon Voruz (associé avec son frère de 1830 à 1840 dans une importante entreprise sidérurgique nantaise) se porta acquéreur des landes situées dans la partie nord de la commune. Il y construisit un hameau de quatre maisons appelé Chavagnes, peuplé de 25 habitants en 1856. En 1868, le terrain était défriché, mis en valeur et parcouru de routes et chemins créés par le propriétaire lui-même avec la bénédiction de la municipalité. Aux confins de la commune, l'ancien fondateur nantais se faisait agronome tandis que les paysans locaux restaient en marge du progrès... pour l'instant.



**Cette croix élevée par Henri Voruz marque l'entrée du domaine de Chavagnes**

### ***Fouler sa terre***

On l'a vu avec l'épisode du partage des landes, les agriculteurs sont très attachés à la terre pourvoyeuse de biens, de revenus mais aussi de considération sociale. Dans un monde très hiérarchisé sous la tutelle des maîtres des grands domaines, craints et respectés, la propriété du sol vous fait monter ou descendre les barreaux de l'échelle sociale, vous permet d'accéder au statut de « citoyen actif » dans la vie politique, d'être reconnu par vos pairs.

Au moment où l'agriculture va entrer dans une période de bouleversements, où il va falloir changer de méthodes mais aussi de mentalité, l'attachement possessif à la terre ne va-t-il pas être un frein au changement ?

### **La répartition de la propriété foncière**

	<b>1818</b>	<b>1882</b>	<b>1913</b>
-1 hect.	290 50,8%	272 35,4%	677 59,5 %
1 à 2 h.	110 19,3 %	167 21,8 %	183 16%
2 à 5 h.	116 20,3%	233 30,3%	176 15,5%
5 à 10 h.	25 4,4%	64 8,3%	49 4,3%
10 à 20 h.	27 2,9%	18 2,3%	32 2,8%
20 à 50 h.	7 1,2%	9 1,1%	15 1,4%
50 à 100 h.	4 0,7%	4 0,5%	5 0,4%
100 à 200 h.	1 0,2%	1 0,1%	0
+ 200 h.	1 0,2%	2 0,2%	1 0,1%
<b>Total des propriétés</b>	<b>571</b>	<b>770</b>	<b>1138</b>
<i>Nombre d'habitants</i>	<i>1 270</i>	<i>2 020</i>	<i>1 766</i>

Pour appréhender la répartition de la propriété du sol à Treillières et son évolution sur un siècle, nous avons réalisé un tableau autour de 3 dates :

- **1818** : nous sommes partis des revenus déclarés de chaque propriété pour l'impôt foncier et nous l'avons estimé en superficie (avec une marge d'erreur inévitable).
- **1882** : nous avons repris les chiffres de l'étude statistique décennale faite par le département.
- **1913** : nous avons relevé toutes les cotes des propriétaires portées sur la matrice du cadastre.

Ce qui frappe d'abord dans le tableau c'est l'augmentation rapide du nombre de propriétaires, en lien d'abord avec la croissance démographique mais qui s'accélère quand la courbe de la population amorce un déclin.

Cette parcellisation du sol treilliérain n'est pas une nouveauté. Déjà, à propos du 18<sup>e</sup> siècle nous évoquons un paysage foncier caractérisé par l'émiettement de la propriété villageoise et la massivité des domaines nobles avec, ici et là, quelques rares, mais solides, possessions bourgeoises. Les choses n'ont pas bougé au début du 19<sup>e</sup> siècle. Même la proportion de propriétaires étrangers à la commune est restée la même (30%). Il s'agit : de grands domaines aristocratiques débordant des frontières communales ; de petits propriétaires des paroisses limitrophes ou de Nantais. Parmi ceux-ci on trouve des bourgeois investissant dans la terre mais aussi des fils d'agriculteurs trop peu pourvus pour vivre des lopins dont ils ont hérités et qui les louent pour aller s'installer à la ville... ou ailleurs comme Jean Gergaud propriétaire d'une maigre parcelle et domicilié à Boston.

Dans la traversée du siècle, ce sont les propriétés inférieures à 10 hectares qui souffrent le plus de l'émiettement. Le partage des landes avaient pourtant permis d'augmenter les superficies et, en 1882, on constate une diminution des propriétés inférieures à 1 ha au profit des catégories supérieures. Cinquante ans plus tard, les partages successoraux au sein d'une population qui atteint son apogée en 1881 ont provoqué à nouveau le morcellement. L'exode rural ne change rien à l'affaire. Si certains migrants vendent leurs terres avant de partir, d'autres les louent pour se constituer une petite rente, le temps de réussir en ville. En 1789, près de 1 Treilliérain sur 2 ne possédait aucun bien immobilier. A la veille de la guerre de 1914, rares sont ceux qui ne possèdent pas au moins quelques ares.

Si la diffusion de la micropropriété est un fait marquant au 19<sup>e</sup> siècle, on constate une relative stabilité des biens supérieurs à 10 ha. A y regarder de plus près, cette catégorie n'échappe pas aux turbulences mais tous les propriétaires ne les subissent pas de la même façon selon qu'ils sont paysans, bourgeois, aristocrates.

En 1818, 6 grands domaines détiennent 45% des terres cultivables de la commune (hormis les landes). Cent ans plus tard, ces grandes propriétés réunissent toujours 20% du sol communal. Leur part a diminué et pourtant la plupart de ces grands domaines se sont maintenus quand d'autres il est vrai éclataient sous la dent gourmande de bourgeois de la ville ou de paysans ambitieux qui s'installent dans des propriétés de 20 – 30 hectares.

En 1818, le plus gros propriétaire de Treillières est Mathias Haentjens, négociant nantais qui acheta en 1803 le château et les terres de Gesvres (492 ha, soit le quart de la commune). En 1837 il partage sa propriété entre ses deux filles. Marie-Elisabeth, épouse de Joseph Guillet de La Brosse négociant à Nantes, reçoit le château de Gesvres et 228 hectares. Elise, épouse de Pierre Maës, aussi négociant nantais, reçoit 264 ha. et construit, en 1849, le manoir du Haut-Gesvres.

En 1914, Mademoiselle Eugénie de La Brosse, petite fille de Mathias Haentjens est toujours propriétaire du domaine, inchangé, légué par son grand-père et à ce titre principale contribuable de Treillières. Par contre la propriété du Haut-Gesvres, après Elise et Pierre



Maës, quitte la famille Haentjens. Vendue à Monsieur Edmond Doré-Graslin (qui agrandit le château en le flanquant de deux ailes), puis en 1908 à Madame Bergue, elle perd à chaque transaction quelques fermes liées au domaine car le nouvel acquéreur est plus attaché à vivre bourgeoisement dans un château entouré d'un joli parc et de quelques dépendances vitrines de sa réussite économique et sociale, qu'à gérer un vaste espace agricole qui commence à se déprécier à partir de 1880. La baisse des prix du foncier agricole attise les convoitises de riches agriculteurs en quête de belles exploitations. En 1914 la propriété du Haut-Gesvres ne représente plus que 52 hectares.



**Le château de Gesvres (à droite) flanqué de ses dépendances, vu du côté du jardin potager vers 1960.**

Les anciens domaines nobles de La Louinière, Fayau, Champeaux traversent le siècle sans concéder un hectare mais passent des mains de familles aristocratiques (Kersabiec, Le Lardic de La Ganry, Secondat) à celles de la nouvelle bourgeoisie nantaise (entrepreneurs, hommes d'affaires).

Les domaines des anciens seigneurs des paroisses voisines débordaient largement sur Treillières avant la Révolution. Cela continue au 19<sup>e</sup> siècle avec les mêmes familles ; seuls les droits seigneuriaux ont disparu. Le cas le plus remarquable est celui des propriétés tenues sur la partie Nord-Ouest de la commune (Launay, Molinière...) par Mr Hersart du Buron, de Vigneux, qui représentent toujours 84 ha en 1914. On constate des phénomènes assez analogues avec les propriétés dépendant de La Gascherie (La Chapelle-sur-Erdre) ou de La Briancelière (Orvault).

La pérennité des grands domaines n'est pas l'apanage de l'aristocratie. Les bourgeois savent aussi préserver et agrandir leurs biens au fil du temps. On se souvient de Jacques Blond, boulanger nantais, qui acheta en 1751 les propriétés de Maître François Jacob situées en Treillières. La fille de Jacques Blond agrandit le bien paternel pendant la Révolution en achetant la presque totalité des biens du clergé de la commune vendus en 1791. De cette date jusqu'en 1881, la propriété ainsi constituée occupe le troisième rang des grands domaines de Treillières (derrière les deux terres de Gesvres) et se transmet de fille en fille jusqu'en 1945 si l'on excepte une partie vendue par l'une des deux héritières en 1924 à une époque où l'autre

descendante de Jacques Blond agrandissait encore son domaine sur Treillières en rachetant 87 hectares dépendant des terres du château de Gesvres dispersées en 1922. Voilà un bel exemple de persévérance dans la préservation et l'augmentation du capital foncier familial.

En comparaison de ces grands domaines, la propriété villageoise, beaucoup plus modeste, souffre d'instabilité. Si l'on considère les listes des principaux contribuables établies par le maire de 1827 à 1862 (et complétées par nous jusqu'en 1913) on constate qu'aucune propriété paysanne ne se maintient à plus de 25 ha pendant un siècle. René Clouet, puis son fils, de La Baclais y parviennent presque. Mais Alexandre Vincent, père et fils, qui avaient constitué pendant la Révolution et la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle une fortune foncière qui les situait économiquement au premier rang des villageois, au niveau des bourgeois nantais propriétaires sur la commune, ne pouvaient prévoir que vers 1860 ces biens seraient dispersés entre leurs nombreux héritiers, certains demeurant sur place (à un rang très inférieur), d'autres s'installant ailleurs après avoir parfois vendu l'héritage.

Si la propriété villageoise située entre 10 et 50 ha se maintient au plan statistique pendant tout le 19<sup>e</sup> siècle, ses détenteurs sont extrêmement mobiles. Or il s'agit là de propriétés aux mains des cultivateurs les plus entreprenants. Certains connaissent le succès avec leurs terres, augmentées d'autres qu'ils louent, puis investissent dans du matériel et... d'autres terres. Ceux qui disparaissent de nos listes des principaux propriétaires le doivent-ils à un échec personnel ou bien sont-ils victimes de la fatalité de l'héritage qui leur brise les reins et le moral ?

Comment développer une agriculture moderne quand l'essentiel de l'argent gagné sert à acheter des terres, à racheter sa part d'héritage, pour assurer sa sécurité économique certes mais aussi pour avoir le bonheur de fouler sa terre et d'être considéré comme propriétaire ?

Pour les grands propriétaires la terre est un outil de production, une rente à améliorer, quand le paysan y voit aussi un moyen de reconnaissance sociale. Deux mondes, deux cultures qui vont affronter la question du progrès.

## **Une révolution agricole ?**

### *Des semeurs de nouveautés*

Après le partage des landes, les agriculteurs treilliérains disposent de nouveaux espaces de production ; vont-ils en profiter pour entrer dans le cercle vertueux de la révolution agricole en cours ou se conforter dans une agriculture vivrière et archaïque ?

Le mouvement qui pousse au partage des landes correspond à une faim de terre corollaire de l'essor démographique mais aussi à une sorte d'agromanie impulsée par quelques riches propriétaires. Vers 1830, des nobles légitimistes (partisans de Charles X) renvoyés à leurs châteaux et à leurs domaines par le changement de régime, ainsi que des bourgeois détenteurs d'importants biens fonciers font un « retour à la terre ». Ils décident de consacrer une partie de leurs capitaux à l'amélioration de leurs terres ou à quelques expériences agronomiques dont ils commentent les résultats avec d'autres notables dans des cercles ou sociétés d'agriculture.

Les grands propriétaires de Treillières, Nantais habitués des châteaux de la commune à la belle saison, se sont très tôt intéressés à l'agriculture pratiquée sur leurs domaines. Ce fut le cas, dans les années 1830 de Mathias Haentjens et de son fils Charles, de Julien Le Lardic de La Ganry, de Edouard de Kersabiec, de Henri-Léon Voruz et de quelques autres sans doute. Ils sont attentifs à l'amélioration des revenus de leurs propriétés et voudraient impliquer leurs métayers dans la pratique des nouveaux assolements, la culture de plantes fourragères... Le conseil général de Loire-Inférieure, où l'aristocratie terrienne légitimiste monopolise les sièges soucieuse de récupérer localement le pouvoir politique perdu à Paris en 1830 et aussi d'augmenter sa rente foncière, va faire preuve d'un grand volontarisme en matière agricole. Il va soutenir les initiatives des pionniers du progrès agricole par le biais de comités

d'agriculture mis en place dans chaque canton. A partir de 1835, le comité d'agriculture du canton de La Chapelle-sur-Erdre distribue des primes, allouées par le conseil général, d'un montant total de 500 francs « *Aux cultivateurs qui se sont le plus distingués soit dans la culture des plantes fourragères et légumineuses propres à la nourriture des bestiaux soit par l'introduction de nouvelles méthodes de culture...* » (21 décembre 1835). Mr de Kersabiec, propriétaire de La Louinière fut récompensé à plusieurs reprises par le Comité d'agriculture du canton de La Chapelle-sur-Erdre pour son rôle novateur : « *Le Comité fait une mention toute spéciale des trèfles, choux de diverses saisons, pommes de terre et rutabagas d'une contenance d'environ 5 hectares de Mr de Kersabiec, propriétaire à La Louinière membre du Comité qui considère cette exploitation comme une ferme modèle* » (19 septembre 1841).



**La Louinière. A droite le château construit par E. de Kersabiec ; à gauche l'ancien manoir devenu métairie. Le châtelain se veut un pionnier de l'agriculture moderne.**

De 1835 à 1841 (date de sa disparition) le comité attribua des primes allant de 10 à 30 francs à des agriculteurs treilliérains, presque toujours les mêmes, développant la « *culture en grand de plantes fourragères telles que trèfle, choux verts, bettes et pommes de terres* ». Parmi les lauréats on trouve Alexandre Vincent fils, le riche maître de Poste et les métayers des grands domaines bourgeois et nobiliaires : Jean David de Fayau, Pierre Drouet de Gesvres, Jean Chatellier de Launay, Jean Rouziou de La Gîte. Quelques paysans indépendants « *coqs de village* », habitués du conseil municipal, font également partie de ces pionniers de l'agriculture moderne : Pierre Douet de La Ménardais, Jean Marin de La Noë-Violain... Ainsi, 11 chefs d'exploitation furent distingués pour avoir pratiqué de nouvelles cultures ou de nouveaux assolements... sur 283 !

L'exemple vient d'en haut et il sera peu à peu communicatif ; cependant tout le monde ne va pas du même pas car tous ne bénéficient pas des mêmes moyens financiers, matériels, ni des mêmes résultats. La révolution agricole ne récompense pas également tous ses enfants ; il arrive parfois que, comme toutes les révolutions, elle les mange !

Pour encourager l'agriculture, l'Etat n'est pas en reste. Le 28 février 1839 le préfet nomme un « *inspecteur d'agriculture* ». Il s'agit de Neveu-Derotrie, observateur attentif de

l'agriculture départementale mais surtout animateur infatigable. Il est toujours prêt par des réunions, des conférences, des publications à informer, encourager celui ou ceux qui veulent tester un nouveau modèle d'assolement, de labour, d'engrais. C'est lui qui suit les défrichements sur Treillières.

Mais la passion de l'agronomie est souvent fugace chez les gens de la ville et elle ne se transmet pas avec l'héritage. A la différence d'autres communes, on n'a pas à Treillières de grandes familles aristocratiques ou bourgeoises développant pendant plusieurs générations une agriculture innovante et soucieuse d'exemplarité. Par contre la commune pourra compter sur un villageois doté d'une vision exceptionnelle des enjeux de l'époque : son maire.

Alexandre Vincent fils, maire de 1830 à 1849, va essayer avec persévérance d'entraîner ses concitoyens sur la voie du progrès. Son aura familiale, sa réussite économique, son statut de maire, lui attirent le respect de tous tandis que sa fonction de maître de Poste, aux marges de la commune, l'incline à l'ouverture et aux échanges. Si certaines de ses entreprises ne seront pas couronnées de succès, d'autres auront des conséquences décisives sur l'essor de Treillières. Son souci permanent sera d'ouvrir la commune sur un monde en pleine transformation. Pour cela il entreprendra de la désenclaver en la dotant d'un réseau de routes et de chemins en bon état et en créant des foires. Le progrès passant par l'école il n'aura de cesse d'en établir une. Nous y reviendrons.

Dans le domaine agricole, le bouillant maire épris d'agronomie ne néglige aucune piste pour sortir ses administrés de leur pratique routinière. Il commence par montrer l'exemple en convertissant plusieurs landes en prés et en se lançant dans la culture de plantes fourragères pour nourrir les bestiaux, ce qui lui vaut d'être félicité et primé par le comité d'agriculture du canton en 1835. L'agriculture moderne ayant besoin d'engrais nouveaux il obtient l'installation à Treillières d'une fabrique de « poudrette végétative » en 1835. Faute de commandes suffisantes l'entreprise... végéta et disparut.

En 1828, Charles Haentjens, fils du plus important propriétaire de Treillières, l'armateur nantais Mathias Haentjens, après quelques essais de défrichement sur les terres de son père à Gesvres, s'associe avec l'agronome Jules Rieffel pour fonder à Nozay, sur le domaine de Grand-Jouan, une ferme modèle. Rieffel qui a suivi pendant 2 ans, en Lorraine, les cours de Mathieu de Dombasle, le père de l'agriculture moderne en France, entreprend de défricher les 500 hectares en landes du domaine et de les mettre en valeur selon une technique qu'il espère inculquer aux agriculteurs de la région : « *Il y a quelque chose de séduisant dans la pensée de défricher des terres incultes, de les mettre en valeur et de voir en perspective la richesse et la fertilité à la même place où régnaient la stérilité et la misère* ». Sa technique associe labours répétés, engrais, cultures alternées de céréales et ray-grass en fin d'assolement pendant trois ans. Sur ces prairies on introduit des races sélectionnées de chevaux, bovins, et ovins. Pour diffuser ce brillant modèle Rieffel fonda en 1843 « L'Association Bretonne » dont les 225 membres se recrutaient alors parmi l'ancienne noblesse du pays. En 1850, Mr de Sesmaisons, propriétaire de La Desnerie en La Chapelle-sur-Erdre fut président de l'association.



**Jules Rieffel**

L'expérience lancée par Jules Rieffel à Nozay, ne peut laisser Vincent indifférent surtout quand l'agronome, en 1833 crée sur sa ferme expérimentale une école primaire d'agriculture destinée à former des ouvriers agricoles qui « *tout en l'aidant à ses travaux*

*deviendront capables d'être de véritables contremaîtres ayant des connaissances élémentaires sans doute, mais suffisantes pour mener à bien les travaux des champs* ». Il décide de prendre ses élèves « *dans les rangs les plus misérables des habitants de la campagne* » car il veut instruire mais aussi soustraire les jeunes miséreux au vagabondage ; à l'idée d'école agricole s'associe celle de maison d'éducation dans le cadre d'un internat strict. La formation dure deux ans et chaque promotion doit compter 20 élèves désignés par les sous-préfets des cinq arrondissements du département.



**L'école de Grand-Jouan (en-tête de lettre) (Archives départementales)**

Aussitôt Alexandre Vincent écrit au préfet de Nantes pour inscrire quelques jeunes Treilliérains : « *Comme il n'y a pas d'autres conditions d'admission que l'âge, la pauvreté, l'ignorance j'ai pensé Monsieur que la priorité appartiendrait aux premières demandes en conséquence vu l'état d'ignorance où se trouve la commune à ne pouvoir à peine trouver un signataire, je vous prie de bien vouloir faire inscrire comme candidats pour la commune de Treillières : David Joseph né le 28 février 1816 ; Colvesse Olivier né le 3 novembre 1817 ; Goupil Pierre né le 28 juin 1817 ; Choimet Jean né le 30 décembre 1817* ».

David et Goupil sont admis mais comme le second refuse obstinément de rejoindre l'école on le remplace par Colvesse. Rieffel éprouve quelques difficultés à recruter et garder ses élèves. Le 22 juin 1833, jour de la rentrée des classes ils ne sont que 18 à être accueillis à Grand-Jouan par le sous-préfet de Châteaubriant assisté du maire de Nozay et de celui de Derval ainsi que de plusieurs personnalités. En juillet 1833, par le jeu des désistements/remplacements la première promotion de 20 élèves compte 4 Treilliérains. Comme les familles se désintéressent de leurs enfants placés à Grand-Jouan et dont tous les frais de scolarité sont pris en charge par Rieffel, le conseil général et une aide du gouvernement, Vincent décide de suivre lui-même la scolarité de ses administrés. Il fait plusieurs fois le voyage à Nozay, rencontre Rieffel et entretient une correspondance avec l'un des instituteurs de l'école. Il met un point d'honneur à ce que l'entreprise réussisse pour entraîner la population de Treillières sur les chemins de l'éducation et du progrès agricole. En juin 1833 il écrit à son correspondant à propos de Colvesse qui remplace l'entêté Goupil défaillant : « *Je*

*serais bien content qu'il fit des progrès pour faire voir à tous les imbéciles qui les ont détournés ainsi qu'à leurs parents qu'ils n'avaient pas raison. Il sera un peu timide, tâche de l'enhardir pour qu'il puisse s'accoutumer et pour que nous n'ayons pas la honte que nos paroissiens refusent de s'instruire. Je suis sûr qu'une autre fois ils ne seront pas si ignorants pour envoyer leurs enfants. Tu m'écriras en quelques jours pour savoir s'il s'accoutume ».*

Alexandre Vincent fut bien mal récompensé de ses efforts. En tant que maître de Poste c'est chez lui qu'arrive le courrier destiné aux habitants de la commune et le maire-protecteur a l'habitude d'en prendre connaissance avant les intéressés. En janvier 1834 il intercepte une lettre expédiée de Grand-Jouan où le fils Colvesse s'en prend vertement à son père pour l'avoir laissé partir à l'école. Vincent retourne le courrier à Rieffel avec ce commentaire : « *Cette lettre est indigne de la part d'un fils à son père où le blasphème du nom de Dieu est dedans, où il traite son père de f... g.... Cette lettre est signée du nom de Colvesse... mais je ne crois pas que ce soit le fils Colvesse qui l'ait construite... Je n'ai pas voulu faire part au père et à la mère de cet odieux compliment car cela aurait justifié ce que leur disait certains, à savoir qu'à cette école on ne leur apprendrait que de la malice... cette lettre si je leur avais lue n'aurait pu que confirmer les mauvais conseils qu'ils avaient reçus ».*

Joseph David apporta plus de satisfaction à Vincent ; sa bonne conduite et ses résultats lui valurent d'être élu délégué par ses camarades pour les représenter.

Malgré « l'affaire Colvesse », qui montre la forte réticence de certains paysans pauvres à l'éducation et à l'innovation dont ils ne voient pas l'intérêt, Alexandre Vincent ne se découragea pas. Tant qu'il fut maire de Treillières il proposa chaque année des élèves pour l'école primaire d'agriculture de Grand-Jouan devenue « ferme-école » en 1847. Ainsi en avril 1840, il propose Félix David, fils de veuve Renée David « *famille honnête mais peu aisée* ».

Les élèves formés à Grand-Jouan étant issus de milieux défavorisés n'ont pas de capitaux pour s'installer eux-mêmes. Certains furent recrutés par des propriétaires de grands domaines, dans la région et jusqu'en région parisienne, comme contremaîtres, conformément aux idées de Jules Rieffel qui voulait changer l'agriculture en misant sur la contagion de l'exemple à partir des grandes exploitations aux mains de propriétaires avertis. D'autres ont réintégré l'exploitation familiale mais nous ne sommes pas en mesure de dire s'ils purent y répercuter ce qu'ils avaient appris à l'école.

Le comité d'agriculture du canton, l'inspecteur d'agriculture, Alexandre Vincent ont réussi, dans la première partie du 19<sup>e</sup> siècle, à initier le progrès agricole, à soutenir ses premiers adeptes et à entraîner à leur suite une petite fraction de la paysannerie : des paysans aisés et même certains métayers qui ont compris qu'en améliorant la productivité de la terre il était possible de garder une partie du surplus dégagé si le propriétaire se montrait coopératif. Les autres paysans, trop pauvres ou timorés, observent par-dessus la haie, ricanent quand l'expérimentation tourne court, réfléchissent longuement en se grattant la tête quand l'abondance remplit le champ et se disent que peut-être.... Ainsi, peu à peu, les comportements et l'agriculture changent.

### ***Une nouvelle occupation du sol***

Pour juger des changements les points de repère manquent. Nous disposons de statistiques agricoles pour quelques années autour de 1840 puis ensuite il faut attendre 1882 pour trouver des enquêtes détaillées qui se poursuivent jusqu'en 1914. (Les chiffres fournis par les enquêtes semblent parfois fantaisistes. Cela tient à l'ignorance de l'enquêteur et à l'imprécision de certaines rubriques. Quand il y avait doute, nous avons porté dans les tableaux les chiffres d'une moyenne effectuée sur plusieurs années de part et d'autre de la date).

De 1830 à 1860 le paysage de Treillières est bouleversé comme il ne l'avait jamais été depuis les grands défrichements du Moyen Age : un tiers de la superficie de la commune est entièrement remodelé.

Les 2/3 des landes sont transformés en labours et le tiers restant en pâtures. Les bois situés sur les communaux ont aussi souffert de l'appétit de terre des paysans. Le châtaignier, « l'arbre à pain », remplacé dans cette fonction de complément alimentaire par la pomme de terre n'échappe pas à la hache après 1880.

#### Utilisation du sol à Treillières (en hectares)

	1842	1882	1892	1902	1912
Prés et pâturages	560	825	899	1 133	1 010
Landes	985	100	60	27	23
Terres labourées	878	1 575	1 615	1 370	1 490
Bois	214	150	160	160	160
Châtaigniers	150	125	50	25	25
Pommiers	50	50	35	10	10
Vignes	2	6	10	30	35
Jardins, espaces bâtis, chemins...	130	138	140	215	216
<b>TOTAL</b>	<b>2 969</b>	<b>2 969</b>	<b>2 969</b>	<b>2 969</b>	<b>2 969</b>

La nouvelle répartition entre terres labourées et pâturages, mise en place vers 1850, restera stable jusqu'à la fin du siècle quand la chute du prix des céréales (le froment atteint son prix le plus bas en 1902 avant de repartir légèrement à la hausse ensuite) et le maintien du prix de la viande sur pied amèneront la transformation des labours les moins productifs en prairie d'élevage. Cette évolution témoigne d'un ajustement aux réalités du marché et que la peur de la disette s'estompe devant les possibilités de ravitaillement offertes par l'amélioration des transports nationaux. C'est une vraie révolution des mentalités.

#### Utilisation des terres labourées à Treillières (en hectares)

	1834	1842	1882-92	1902	1912
Blé	270	385	600	500	545
Seigle	10	10	15	32	25
Avoine	10	30	40	45	50
Millet	25	10	10	3	0
Sarrasin	215	350	500	280	220
Pommes de terre	50	50	100	50	115
Cultures fourragères	?	35	315	440	480
Prairies artificielles	?	8	25	20	50
Cultures maraîchères					5
<b>TOTAL</b>		<b>878</b>	<b>1 605</b>	<b>1 370</b>	<b>1 490</b>

#### « La culture en grand de plantes fourragères... »

Quand on entreprend de labourer les anciennes landes vers 1840, est-ce pour perpétuer le modèle existant de la « dictature céréalière » ou va-t-on s'y livrer à la révolution agricole venue d'Angleterre au siècle passé qui développe les cultures fourragères, nourriture d'un bétail plus important, plus robuste, pourvoyeur d'un engrais qui décuple les rendements céréalières ?

A Treillières, la ligne de partage entre les deux écoles est celle qui sépare aussi les grands propriétaires bourgeois ou nobles des simples paysans, jusqu'en 1842. Ensuite, la réussite du nouveau modèle vient à bout des réticences. Les agriculteurs treilliérains ne sont pas bornés mais prudents. Ils n'engagent leurs maigres capitaux qu'à coup sûr. Alors la surface consacrée aux cultures fourragères croît beaucoup plus vite que celle consacrée aux céréales. C'est le début d'une révolution agricole.

L'alimentation des animaux était dans l'ancien système l'affaire des landes et des prairies humides. Ces dernières (390 hectares à Treillières) consacrées au foin et à la dépaissance après la faux conservent leur fonction jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle. Les anciennes landes permettent de doubler les pâturages. Cependant toutes n'ont pas la même valeur et l'esprit de l'époque distingue : les prairies fauchables, les pâturages (herbe ne pouvant être convertie en foin) et les pacages (herbe rare et courte qui ne peut être utilisée que par des animaux rustiques). Si l'aliénation des landes ouvre 150 hectares supplémentaires à la faux, une superficie égale demeure à l'état de pâturage et de pacage car de qualité très médiocre.

La grande nouveauté dans la deuxième moitié du siècle ce sont les terres cultivables consacrées à l'alimentation du bétail. Il s'agit des prairies artificielles et des cultures fourragères.

A Treillières les prairies artificielles sont à base de trèfle « *convenant mieux à nos terres argileuses ou manquant souvent de la profondeur indispensable aux plantes très pivotantes telles que la luzerne et le sainfoin* » (Neveu Derotrie, inspecteur d'agriculture, 1839). Les prairies artificielles progressent lentement mais régulièrement jusqu'à la fin du siècle. Elles entrent dans les nouveaux assolements pour une durée de 2 à 3 ans où elles s'intercalent dans la ronde vertueuse de la révolution agricole entre froment, navet, blé noir, choux, carottes... et autres cultures fourragères qui font figure de plantes nouvelles dans les campagnes alors qu'on les connaît depuis longtemps. On fait du neuf avec du vieux. Navets, choux, carottes sont des habitués du jardin pour servir à la soupe familiale. On les sort du courtil pour une culture en plein champ destinée à l'alimentation animale.

C'est le navet qui connaît l'essor le plus rapide à Treillières devant le chou et la betterave fourragère. Le maïs apparaît pour la première fois dans la statistique communale en 1882 pour disparaître ensuite et réapparaître de temps en temps, toujours sur de petites superficies (5 – 15 ha). Signe de modernité, le développement des plantes fourragères sarclées, exigeantes en main d'œuvre, va aussi paradoxalement permettre la survie d'une agriculture lilliputienne, confinant au jardinage, archaïque dans ses structures et son équipement.



**Le sainfoin**

### ***Céréales, sarrasin...***

L'action menée par les agronomes de la région et leurs émules treilliérains dans la première moitié du siècle a initié une révolution agricole dans la commune en permettant l'élevage d'un bétail nombreux et fournisseur d'engrais grâce au développement des fourrages sur les terres prises aux landes. Avant de revenir sur les caractéristiques de cet élevage il est bon de rappeler que « l'obsession céréalière » qui avait occupé les esprits et l'espace jusque là n'a pas complètement disparu même si ses raisons d'être ont évolué : il faut non seulement nourrir une population locale en rapide accroissement mais aussi pourvoir à l'alimentation de la ville proche en plein essor. Les paysans de Treillières sont de plus en plus nombreux à



fréquenter la halle aux blés de Nantes, le samedi, où le prix des grains est en hausse constante jusqu'en 1880. Ces nécessités jointes à cette opportunité expliquent l'expansion céréalière à Treillières : céréales riches (blé) destinées à la commercialisation ; céréales pauvres (seigle) et autres cultures vivrières (sarrasin, pommes de terre) pour l'autoconsommation.

Le blé n'apprécie guère les terres pauvres des landes et son succès dans les statistiques n'est qu'apparent. Le rendement moyen qui était de 16 hectolitres à l'hectare en 1840 tombe à 12 hectolitres en 1882, en dessous de la moyenne départementale (15 ha). Mais beaucoup de petits exploitants s'acharnent à produire du froment sur des terres mal amendées et mal retournées, par tradition et aussi parce que c'est malgré tout rentable. Vers 1850 l'hectolitre de blé revient environ à 11 francs, or on le vend 15 francs à Nantes et 23 francs en 1880. Quand le cours des céréales s'effondrera peu après, les paysans treilliérains diminueront leurs emblavures pour privilégier l'élevage et son corollaire les cultures fourragères.

Le sarrasin, jusqu'en 1882, occupe une superficie assez proche de celle du blé. Peu exigeant sur la qualité du sol, il convient parfaitement aux terres pauvres et acides des anciennes landes. Il profite des nouveaux engrais (noir animal) introduits dans les campagnes et de son alternance avec le blé (sur des terres plus riches) dans la ronde de l'assolement. Ses rendements bondissent : 12 hectolitres à l'hectare en 1840 ; 20 en 1882. Avec le seigle, comme lui habitué aux terres pauvres, il est le fidèle compagnon des paysans à qui l'un fournit galettes et bouillies et l'autre le « pain noir ». Si le seigle n'occupe qu'une place mineure dans la campagne treilliéraine, il n'en est pas de même du sarrasin ; la diminution rapide de sa surface cultivée au tournant du siècle témoigne du profond changement des habitudes alimentaires dans une partie de la population locale.

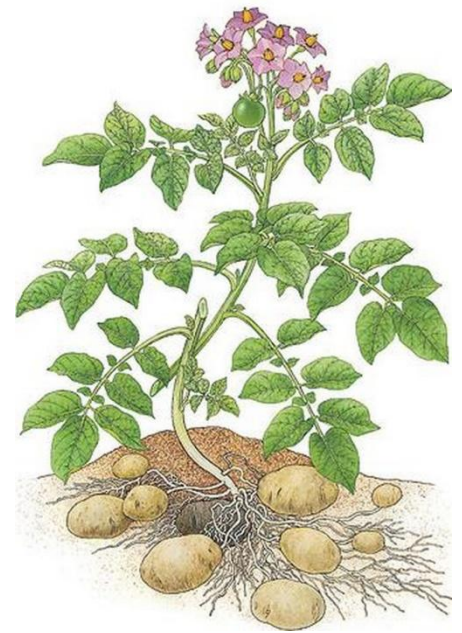


**Battages du blé noir au bourg vers 1930 : alors que depuis 1860 on utilise des machines à battre sur la commune pour le froment, on bat encore le blé noir à la gaule sur l'aire du village au début du 20<sup>e</sup> siècle ; à droite un tarare pour vanter les grains.**

La pomme de terre apparait pour la première fois dans les statistiques officielles de la commune en 1834 ; elle y est cultivée sans doute plus tôt mais on la destine alors aux animaux et elle est classée dans les plantes fourragères. Adoptée par les humains, son succès ne se démentira pas par la suite malgré le retour régulier du « mildiou » (maladie cryptogamique) qui ruine la récolte et provoque une réduction de la production les années suivantes. A la fin du siècle, la pomme de terre a pris une place importante dans l'alimentation, comparable à celle du sarrasin, reléguant la châtaigne au rang de complément alimentaire saisonnier.

Une autre culture traditionnelle est en voie de régression, voire de disparition, le millet. La « pille et son pilon » qui scandaient de leur rythme sourd la préparation des repas vont tomber peu à peu dans le silence de l'oubli.

L'avoine, associée à l'élevage du cheval, suit l'évolution de celui-ci qui s'impose progressivement comme animal de traction face aux bœufs.



**La pomme de terre : une culture nouvelle**

Au début du siècle, la vigne, présente sur la commune dès la fin du Moyen Age y est en voie de disparition. Elle fournit un vin blanc de mauvaise qualité supplanté sur la table du repas par un cidre plus abondant mais vite aigri. Ceux qui désirent consommer des boissons plus agréables au palais et moins agressives pour l'estomac peuvent, à partir des années 1860, se tourner vers les vins du sud du département, voire de plus loin encore, que l'on trouve dans les nombreux cabarets de la commune ou que l'on peut se procurer plus facilement chez des marchands spécialisés à des prix rendus compétitifs par l'amélioration des moyens de transport. Mais la crise du phylloxera qui ruine le vignoble français à partir des années 1870 et celui de la région nantaise à partir de 1884 souffle un vent de panique dans les auberges. Plutôt que de retourner au cidre beaucoup de Treilliérains misent sur la plantation des nouveaux cépages « américains » ou greffés subventionnés par le gouvernement pour reconstituer le vignoble. Ainsi, paradoxalement, si la crise du phylloxéra a réduit la superficie du vignoble français elle a permis d'accroître celui de Treillières, le sauvant pour un temps seulement car les rendements restent très faibles (20 hectolitres à l'hectare).

Les pommiers, eux aussi en sursis, continuent à produire pour le cidre mais aussi, de plus en plus, pour des fruits à couteau destinés au marché urbain. Une ville toute proche qui stimule dans les villages qui la bordent le développement des cultures maraîchères à partir de 1912.



**Vendanges à Treillières dans les années 1940**

### ***Veaux, vaches, cochons...***

En 1866, l'inspecteur départemental d'agriculture, Neveu Derotrie, écrit dans son rapport annuel : « *La race bovine tend à devenir le but de tous les efforts des cultivateurs, ils semblent enfin comprendre le reproche qui leur était si justement adressé de s'attacher trop à la production des céréales et pas assez à celle de la viande alors que les circonstances climatiques et la nature générale du sol se prêtaient admirablement à cette dernière production* ».

Le tableau statistique du bétail pour la commune de Treillières confirme les observations de l'inspecteur et révèle que la tendance remarquée sera durable surtout pour le troupeau bovin.

**Tableau statistique du bétail à Treillières**

	<b>1810</b>	<b>1882</b>	<b>1892</b>	<b>1900</b>	<b>1912</b>
Chevaux	153	87	112	110	115
Bœufs	200	250	200	120	100
Taureaux	7	12	15	13	9
Vaches	516	1 100	1 700	1 700	1 920
Ovins	565	?	?	0	0
Porcs	?	700	650	290	310
Caprins				0	40

Peu à peu les agriculteurs treilliérains se font éleveurs ; de vaches en particulier. Ils en ont toujours eu mais en faible quantité et destinées en grande partie à tirer la charrue ou la charrette. En 1810, sur les 516 vaches recensées 200 sont des animaux de traction. Ironie des chiffres, en 1900 il y a encore 200 vaches attelées à la charrette des paysans les plus pauvres de la commune (cruelle permanence de la misère) mais entre temps le cheptel a plus que triplé et a gagné en qualité. La race dominante est la parthenaise avec sa variante locale, la nantaise, de couleur brun clair, mufler noir, cornes très fines s'élargissant vers le haut comme une lyre. Outre un abondant fumier dont nous aurons l'occasion de voir l'utilisation, elle fournit un lait très riche en protéines et matières grasses que les fermières transforment en 70 tonnes de beurre à Treillières selon la statistique de 1892. Les mottes sont vendues sur les marchés de Nantes le samedi, à raison de 2,50 francs le kg, ainsi qu'aux pâtisseries et biscuiteries nantaises.



**Vaches nantaises (menacée de disparition dans les années 1980, la vache nantaise n'a dû sa survie qu'à des mesures de sauvegarde).**

Les 200 bœufs recensés en 1810 sont uniquement des animaux de trait malgré leurs piètres qualités déjà évoquées au début de ce chapitre. Les agronomes et les comices agricoles vont tout faire pour en améliorer la race, même si leurs préoccupations sont surtout bouchères :

*« Nous devons au Comice de Carquefou... l'introduction dans notre département de deux nouveaux taureaux de la race Durham si avantageuse pour la multiplication des animaux destinés à la boucherie. Les reproducteurs distingués de cette race sont en ce moment au nombre de six dans le département... »* (Neveu Derotrie, 1849).

En 1810 le poids moyen de carcasse de bœufs abattus à Nantes varie de 160 à 180 kg et celui des vaches de 110 à 150 kg; à Treillières en 1892 on en est à 275 – 400 kg pour un bœuf et 175 - 200 kg pour une vache. Le progrès est passé par là mais on est encore loin des « bœufs gras » des prairies du bord de Loire qui dépassent allègrement les 700 kg. Rappelons qu'à Treillières la destination première des bœufs et vaches n'est pas la boucherie mais le labour, le lait et l'élevage des veaux, même si ensuite...

Certains animaux sont abattus sur la commune pour la consommation locale : 67 bovins dont 52 veaux en 1882 ; 140 bovins dont 80 veaux en 1892 selon les statistiques officielles qui ont bien de la peine à s'y retrouver entre les 3 bouchers-charcutiers installés au bourg, à La Belle-Etoile, au Pigeon-Blanc et les « tueries particulières » que visite tous les mois Mr Le Glohec, vétérinaire sanitaire. De son côté, le garde-champêtre doit vérifier « *le jour même de l'abattage, la qualité des viandes et les estampiller* » (conseil municipal). Souci d'hygiène qui complète les progrès de l'alimentation carnée dans une population plus soucieuse du « mieux vivre ».



**L'attelage de bœufs de Pierre Lecoq, du Bois Guitton, vers 1910**

Les bœufs de nos statistiques, ruminants paisibles, vont devoir faire face au cours du siècle à la concurrence des chevaux et, beaucoup plus tard, des chevaux vapeur.

Animal de selle pour les gens les plus favorisés, le cheval n'était bon, à la ferme, qu'à tirer la carriole ou une herse, dans l'ancien système. Avec une taille moyenne de 1,34 m au début du siècle il est peu prisé et bien des grosses métairies de Treillières n'en possèdent pas au 18<sup>e</sup> siècle lui préférant une solide paire de bœufs. En un siècle il va devenir le premier moyen de transport sur la commune et, si la quantité n'évolue guère, la qualité et la force vont s'améliorer... lentement. Dans les premiers temps, les nobles férus d'agronomie et animateurs des comités d'agriculture cherchent surtout à améliorer leurs chevaux de selle. A partir de 1820 on introduit des étalons arabes, espagnols, anglais puis on développe les courses de chevaux où se mesurent les meilleures races mais on oublie le cheval du paysan ; ce qui désole l'inspecteur de l'agriculture en 1866 : « *La race chevaline reste beaucoup en dessous de ce qu'elle devrait être dans le département... ceux destinés aux travaux de la ferme n'offrent rien de remarquable ni sous le rapport des formes ni sous celui de la force* ». Comme pour confirmer ses dires la statistique de Treillières pour 1882 montre que les entrepreneurs agricoles délaissent le cheval pour la paire de bœufs. Quarante ans plus tard il y a plus de chevaux que de paires de bœufs sur les attelages. Si l'on en croit le rapport du comice agricole du canton de La Chapelle-sur-Erdre, daté de 1904, c'est vers la fin du siècle que les choses ont commencé à changer : « *C'est l'exposition de la race chevaline qui semble cette fois avoir enlevé les suffrages par la remarquable amélioration dont a fait preuve cette branche d'élevage qui n'a commencé à se développer dans le canton qu'assez récemment* ».

*Noms des hommes de la Commune qui font travailler des bœufs ou des vaches*

au Bourg		Muzon	
Jean Motin	deux bœufs	Olivier Chatelot	deux bœufs
Narsis	deux vaches	Jean Cheneau	deux bœufs
Eustache	deux bœufs	Jean Lannai	deux bœufs
Antoine	deux bœufs	Denis Briand	deux bœufs
André	deux bœufs	Jean Deniau	deux bœufs
Conrad	quatre bœufs	Jean Bréchet	deux bœufs
Blas	deux bœufs	Julien Moreau	deux bœufs
Robert	deux vaches	Jean Cheneau	deux bœufs
Ruffan	deux vaches	Guston	
Rigie	deux bœufs	Jean Sobon	deux bœufs
Leloup	deux bœufs	Jean Cheneau	deux bœufs
Jarret	deux bœufs	Jean Jarrot	deux bœufs
André	deux bœufs	Jean Olivier	deux bœufs
Eustache	deux bœufs	Jean Jarret	deux bœufs
René	deux vaches	Jean Cheneau	deux bœufs
Joséph	deux vaches	Jean Jarrot	deux bœufs
Jean	deux bœufs	Julien Lannai	deux bœufs
Marie	deux bœufs	François Bréchet	deux bœufs
quatre bœufs		à Lannai	
Jean Briand	deux vaches	Jean Chatelot	quatre bœufs
Leog	deux bœufs	François Cartron	deux bœufs
René	deux bœufs	Jean Chatelot	deux bœufs
Jean Couffin	deux bœufs	Julien Moreau	deux bœufs
Victor Leloup	deux vaches	Motinière	
Jean Moreau	deux bœufs	François Boulet	deux bœufs
Jean Deniau	deux bœufs	André Simonin	deux bœufs
Victor Briand	deux bœufs	Jacques Grand	deux bœufs
Marie Briand	deux vaches	Baslin	
Jean Niand	deux bœufs	Jean Deniau	quatre bœufs
François Boulet	deux bœufs	Jean Nahan	deux bœufs
Le Jollet		haut lin	
Jean Chatelot	quatre bœufs	Marie Sourbil	deux bœufs
Jacques Chatelot	deux bœufs	Jean Martot	deux bœufs
Conrad Bernard	deux bœufs	Jean Demortier	deux bœufs

Propriétaires d'attelages de bœufs et de vaches vers 1840 (Archives municipales)

Longtemps seule viande, avec quelques volailles, consommée par les familles rurales, le porc reste un habitué des cours de ferme ; mais les statistiques ont bien de la peine à s'y retrouver dans les décomptes, certaines oubliant le cochon destiné à la consommation familiale (300 à 400 porcs abattus sur la commune selon les années). Les chiffres du tableau sont donc des estimations qui indiquent malgré tout une tendance à la baisse de la consommation de viande de porc remplacée par celle de bœuf et de veau.

Les volailles, très présentes dans l'alimentation des paysans, sont régulièrement absentes des relevés sauf en 1892 où on signale 4 000 poules. Décompte ou estimation ? Pas une seule oie, pas un seul canard ? Pourtant Neveu-Derotrie déclare que « *les oiseaux de basse-cour se vendent depuis longtemps, un prix très élevé ; les agriculteurs réalisent de grands avantages qui les portent à l'élevage de la volaille* ».

Autre produit important pour les gens des campagnes à l'époque et que les statistiques délaissent aussi, sauf en 1882, les ruches : on en décompte 500 cette année-là qui produisent 2 000 kg de miel et 500 kg de cire.

Une série statistique plus suivie sur les ruches aurait permis d'estimer dans quelle mesure le miel cède la place au sucre blanc de canne raffiné à Nantes devenu, à table, le symbole d'une certaine réussite sociale.

**Ruche en paille avec liens en noisetier  
(Ecomusée de La Paquelais)**



### ***Les engrais***

Le développement des plantes fourragères permet l'entretien d'un nombreux bétail qui fournit, en 1892, 60 000 quintaux de fumier d'écurie. Ce fumier reste le premier (et parfois le seul chez les plus pauvres) des engrais de l'exploitation.

« *Habituellement nos cultivateurs... consacrent leurs fumiers aux céréales d'automne et emploient pour les ensemencements de printemps soit du noir de raffinerie, soit d'autres engrais qui agissent d'une manière prompte* » écrit Neveu-Derotrie en 1847.

L'inspecteur d'agriculture souligne bien ici que le seul fumier ne peut à lui seul maintenir la fertilité de sols soumis à des rotations plus fréquentes. Certains minéraux captés par les plantes restent dans les masses carnées et osseuses des animaux et des humains qui les consomment ; jamais ils ne sont restitués « naturellement » au sol. D'où l'utilisation du « noir animal », sous produit des raffineries de sucre de la ville de Nantes dont on découvrit un peu par hasard, vers 1820, qu'il apportait aux sols acides issus des roches naturellement pauvres en phosphate l'acide phosphorique nécessaire. La découverte tomba à point au moment où l'on tentait de mettre en culture les landes aux sols faits pour recevoir le nouvel engrais. Son succès fut spectaculaire... là où on avait les moyens de le payer.

A Treillières on peut s'en procurer chez Vendangeur qui tient commerce d'engrais sur la commune. On en utilise 1 200 quintaux en 1882 à raison de 4 à 8 quintaux à l'hectare. La même année, les agriculteurs de la commune ont employé un autre engrais phosphaté dont le premier chargement était arrivé à Nantes en 1842, le guano, à raison de 250 quintaux. A 35 francs le quintal l'usage en était réservé aux plus fortunés (à l'époque un domestique de ferme gagnait 200 francs par an).

A meilleur marché on trouvait « l'engrais de ville » à 6 francs le m<sup>3</sup> ou les « charrées » à 2 francs l'hectolitre. 200 quintaux « d'engrais de ville » ou « vidanges » sont utilisés à Treillières en 1892. Il s'agit des fumiers des nombreux chevaux de Nantes ainsi que des excréments humains riches en azote. Les « charrées » (2 000 quintaux en 1892), autre engrais

traditionnel, sont des cendres fournies par les foyers urbains, les boulangers et fours divers, contenant des phosphates et des carbonates de chaux ; elles sont pratiquement, avec le fumier le seul engrais qui restitue au sol sa potasse à l'époque.

L'entretien de la fertilité du sol était le corollaire de l'introduction de nouvelles cultures et du développement des anciennes. Nos sources, trop imprécises et fragmentaires, ne nous permettent pas d'en juger pour l'ensemble du siècle ; elles pointent simplement, à un moment donné, le maintien de la tradition et l'introduction de nouvelles façons de faire sans pouvoir en mesurer l'ampleur dans le temps et selon les types d'agriculteurs.

### *Les comices*

Partage des landes, développement des cultures fourragères, croissance rapide d'un nombreux troupeau pourvoyeur d'engrais permettant d'améliorer la production et de la vendre à bon prix sur les marchés de la ville voisine... l'agriculture treilliéraine entre, doucement, dans le cercle vertueux de la révolution agricole initiée par quelques pionniers comme Rieffel et les comités d'agriculture dans la première moitié du siècle.

Innové c'est prendre un risque financier et social. Dans une société traditionnelle rythmée par les dimanches et le retour des saisons, où toute la vie s'organise autour de la famille dans le cadre du village et de la paroisse, l'innovateur ne peut être qu'un original vivant aux marges de la société villageoise du fait de son statut et/ou de sa fortune : un châtelain... noble ou bourgeois. Ce sont eux qui animaient les comités d'agriculture dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. On va les retrouver dans les comices agricoles qui remplacent les comités après 1841 avec les mêmes objectifs : la promotion de l'agriculture par l'émulation et la diffusion des connaissances, l'expérimentation de nouveaux assolements, l'amélioration des races animales, l'adoption d'instruments perfectionnés.

Le canton de La Chapelle-sur-Erdre ne se dote d'un comice agricole que tardivement : le 27 mars 1894. La composition du bureau du nouvel organisme est révélatrice des ambitions économiques et politiques des héritiers de la noblesse qui réintègrent le château familial après la victoire des républicains au niveau national :

Président : Vicomte de Lambilly, château de Nay, Sucé

Vice-présidents : Monsieur Poydras de La Lande et Louis de La Brosse, Orvault

Secrétaire : Gustave de La Brosse, La Chapelle-sur-Erdre

Secrétaire adjoint : Henri de Brem, Sucé

Trésorier : Etienne Ganuchaud, La Chapelle-sur-Erdre

Aucun Treilliérain ne siège au bureau du comice. L'ancienne noblesse n'est plus présente dans les châteaux de la commune ; les bourgeois nantais qui s'intéressaient à l'agriculture soit ont diversifié leurs investissements misant aussi sur l'industrie, soit sont écartés pour ralliement à la République modérée. Les nobles, héritiers d'anciennes fortunes immobilières, n'ont le choix qu'entre les vendre ou les faire fructifier coûte que coûte. C'est aussi pour eux l'occasion, en s'installant à l'année (ou presque) dans leurs châteaux, de veiller de près à la productivité de leurs terres, de jouer un rôle social éminent à travers les comices et d'y trouver éventuellement un tremplin électoral.

Le comice agricole du canton siège à La Chapelle-sur-Erdre. En 1894 il compte 95 membres : 47 membres fondateurs payant une cotisation annuelle de 20 francs et 48 membres souscripteurs versant annuellement 5 francs.

Les concours, principale activité du comice, récompensent les meilleurs cultivateurs du canton. Le jour du comice est, en plus d'une exposition d'animaux et de matériel, une fête avec défilé, fanfare, tribune où s'installent les notables, discours, chansons, bals... A cette occasion, comme lorsque le jury visite les exploitations pour sélectionner les concurrents pendant les mois précédents, aristocrates et agriculteurs se rencontrent, échangent sur un plan

professionnel l'un apportant des conseils, l'autre parlant d'expérience. Des liens se tissent entre notables et l'élite de la paysannerie qui va ensuite servir de relais auprès du reste de la population tant sur la question agricole que sur les affaires politiques.

Le comice du canton de La Chapelle-sur-Erdre, maintenant que les paysans maîtrisent les productions fourragères capables de nourrir un nombreux bétail, va axer prioritairement son action sur l'amélioration des races bovines et chevalines en récompensant les meilleurs éleveurs. En 1895 deux Treilliérains se distinguent : Louis Potiron, de La Louinière, qui reçoit 20 francs pour un 4<sup>e</sup> prix « taureaux de race nantaise » ; Joseph Clouet, de Champeaux, cumule 5 prix et 115 francs de récompenses pour des taureaux, des génisses et des vaches de race étrangère. Il reçoit encore un 1<sup>er</sup> prix d'honneur en 1897. Joseph Clouet comme Louis Potiron sont métayers sur de grands domaines. Leur exemple fut-il suivi ?

En 1909, le président du comice le laisse entendre : « *Le comice de La Chapelle-sur-Erdre a exercé sur l'agriculture du canton une action très efficace puisqu'en 1906, lorsque la Société Départementale d'Agriculture est venue tenir à La Chapelle son concours annuel, sur les six prix proposés aux meilleurs exploitations, trois, dont les deux premiers, furent enlevés par des cultivateurs du canton de La Chapelle alors qu'il y avait six cantons à concourir* ».

Ce brevet d'autosatisfaction cache sans doute une réalité plus complexe. Certes, les statistiques le montrent, le mode polyculture (céréales, plantes fourragères)/élevage initié et soutenu par les comités cantonaux puis les comices se diffuse progressivement dans la campagne treilliéraine, mais il est freiné parfois par les mentalités, le manque de moyens financiers et peut être aussi par les modes de faire valoir. Le cadre premier de la vie agricole, là où tout se joue c'est l'exploitation, ce qu'on appelle (de façon abusive) la ferme.

### ***Les exploitations agricoles***

Les statistiques décennales nous donnent la répartition par superficie des exploitations de Treillières pour les années 1882 et 1892. Les chiffres que nous reproduisons dans le tableau (en y ajoutant les %) sont trop parfaits pour être justes mais ils sont conformes aux données fournies par les recensements de la population.

#### **Taille des exploitations agricoles**

	<b>1882</b>	<b>1892</b>
> 1 hectare	50 14,2%	100 24,7%
1 à 5 ha	50 14,2%	150 37%
5 à 10 ha	125 35,7%	100 24,7%
10 à 20 ha	125 35,7%	50 12,4%
20 à 30 ha	1 0,2%	5 1,2%
<b>TOTAL</b>	<b>351</b>	<b>405</b>

On constate d'abord une grande variabilité des chiffres sur 10 ans. Au moment où la courbe de la population atteint son apogée et que les terres cultivables de la commune ne sont plus extensibles, toutes les landes ayant été partagées, le nombre d'exploitations augmente par division des ateliers agricoles déjà bien étroits. Les petites exploitations (- 5 hectares) et même les micro-exploitations (- 1 ha) explosent au détriment de celles de taille moyenne (5 – 20 ha) pourtant plus viables. Les grandes exploitations (20 – 30 ha) se renforcent un peu mais aucune n'excède 30 hectares, ce qui peut surprendre quand on sait que certains domaines (La Houssais, Le Lin, Fayau, Le Verger) dépassent 40 hectares. Les propriétaires, soucieux de les adapter aux moyens humains et techniques de leurs locataires les ont divisés en 2 ou 3 métairies. Ainsi le domaine du Haut-Lin est partagé en 3 métairies de 12 ha chacune ; celui du Bas-Lin en 3 métairies aussi de 15 ha chacune. Vers la fin du siècle, les progrès introduits sur



ces exploitations permettent de réduire le nombre d'ateliers et donc d'en augmenter les superficies portant à 5 le nombre des « grandes » exploitations en 1892. Cela signifie-t-il que les catégories inférieures n'ont pas su prendre en marche la révolution agricole qui passait par là puisque l'on constate une diminution de la superficie moyenne ?

Pas si simple ! Le surplus de main d'œuvre provoqué par la croissance démographique permet de s'adapter aux nouveaux modes de cultures associant céréales/plantes fourragères sarclées/élevage qui se révèlent rentables sans pour autant trop investir dans du nouveau matériel et des engrais. Grâce à cela on peut maintenir, améliorer parfois, un modeste mode de vie sur des exploitations plus petites mises en valeur, on va le voir, par des personnes aux statuts très divers.

### ***Métayers, bordiers, journaliers***

On se souvient que pour le 18<sup>e</sup> siècle nous avons classé les paysans de Treillières en trois catégories : métayers, bordiers et les plus pauvres qui se louaient à la journée au moment des grands travaux dans les métairies et borderies : les journaliers.

Dans le métayage, réservé aux plus vastes exploitations, propriétaire et locataire de la terre se partageaient la moitié de ce qui était produit. Les borderies étaient tenues soit en faire-valoir direct, soit en fermage à prix fixe, soit dans un système mixte associant faire-valoir direct et fermage.

Au 19<sup>e</sup> siècle, si la distinction métairie-borderie existe toujours dans le vocabulaire, elle ne correspond plus à la forme juridique du contrat ou du loyer mais à la taille de l'exploitation. Tous les baux à mi-fruit ont disparu depuis la fin du 18<sup>e</sup> siècle remplacés par des fermages en argent valables généralement 9 ans<sup>4</sup>. Dans le « Recueil des usages locaux du département de Loire-Inférieure » édité par le conseil général on précise que dans le canton de La Chapelle-sur-Erdre « *la seule distinction porte sur la quantité des terres ; jusqu'à 10 hectares il y a borderie ; au-dessus de 10 hectares métairie* ». A Treillières cependant on y introduit un critère supplémentaire. Quand en 1857, Pinson, l'agent voyer du département recense les lieux habités de la commune il mentionne les métairies. Elles dépassent toutes les 10 hectares mais certaines grosses borderies aussi ; la différence de statut tient à l'origine de l'exploitation. Sous l'Ancien Régime les métairies dépendaient des grands domaines nobles (Gesvres, La Louinière, Fayau...); elles cumulaient taille, regroupement des terres et propriété aristocratique. La Révolution est passée sans rien y changer ; les nouveaux propriétaires ont pris bien soin de ne pas casser l'outil de travail ; la population locale a continué à utiliser l'appellation d'origine les distinguant de ces « parvenues » de grosses borderies qui voudraient bien endosser le titre.

Pour l'historien, la différence principale entre les deux modes d'exploitation tient à l'organisation de leurs finages. Nous l'avons longuement développé dans le livre précédent (chapitre 6 : Les villageois) en opposant le parcellaire large et ordonné de la métairie, regroupé autour d'une grande bâtisse dotée de nombreuses dépendances, aux parcellaires éclatés des borderies, atomisés autour de villages caractérisés par un habitat de type « barre ». Nous avons expliqué que, dans ce dernier cas, ce qui semblait une « absurdité agronomique » était en fait la résultante de contraintes physiques et de pratiques communautaires minutieusement prises en compte.

Au 19<sup>e</sup> siècle rien n'a changé dans l'organisation du finage. Face à la nouvelle donne agricole (nouveaux assolements, mécanisation...) la métairie offre l'avantage de ses vastes parcelles bien groupées tandis que la marqueterie des terres villageoises prises dans le système des gageries semble un défi à la modernisation.

---

<sup>4</sup> Exception notable : en 1859, l'ancien sidérurgiste nantais, Henri-Léon Voruz, loue sa métairie de La Noë-Chavagnes par un bail à mi-fruit de 4 ans. Volonté de s'investir personnellement dans la mise en valeur de l'exploitation par un industriel féru d'agronomie ?

Pour rappeler d'un exemple ce morcellement observons la borderie de Pierre Rincé du village de La Ménardais. En 1864 il y possède une maison avec écurie et 4 hectares 53 ares de terres dispersées en 57 lots : 7 parcelles (12 ares 61 centiares) non jointives dans le jardin du village de La Ménardais ; 29 parcelles (3 hectares) de terres labourables allant de 2 ares 20 centiares pour la plus petite à 41 ares 23 centiares pour la plus grande ; 13 parcelles (1 ha) en prés dispersés dans la vallée du Gesvres et en pâtures situées à La Barre, La Barnais... ; 8 parcelles (36 ares) en vigne, en vergers, taillis (1 are 32 ca).

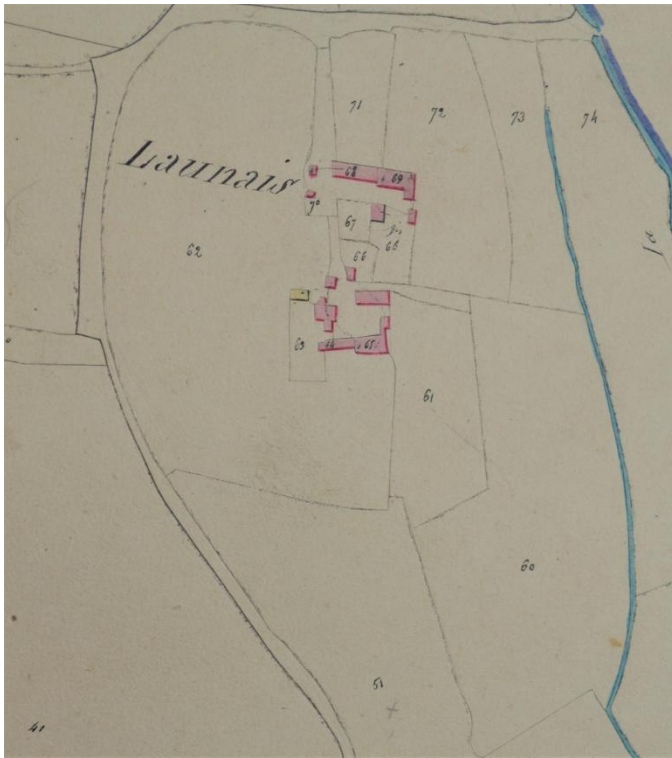
Cette dispersion des terres est le lot commun de tous les exploitants, hormis les métayers ; le rappeler permet de mieux comprendre les enjeux de l'époque et d'approcher une réalité paysanne rendue complexe par le mode de faire-valoir des exploitations et leur gestion.

### *Les riches bordiers*

En 1882, une trentaine de cultivateurs de Treillières sont propriétaires d'une exploitation assez grande (10 – 20 hectares) pour les faire vivre eux et leur famille sans qu'ils aient pour cela à ne louer aucune terre. Certains même se permettent de jouer les bailleurs pour des parcelles qu'ils ne peuvent joindre à leur exploitation parce que situées trop loin ou simplement parce qu'ils ne sont pas suffisamment équipés pour une trop vaste superficie. Ainsi Pierre Ragot, de La Guitonais, possède en 1874, 21 hectares 40 ares de terres. Il en garde 15 ha 56 pour lui et loue le reste, dont deux borderies : l'une de 1 ha 90 à la veuve de Louis Moreau (qui ne possède pour tout bien que 52 ares) ; l'autre de 3 ha 84 a, à Jean Moreau déjà propriétaire de 1 ha 30 a. A la même époque son voisin de Muzon, Jean Bretescher, propriétaire de 21 ha 70 a, en afferme 8 ha 25 a (pour un loyer annuel de 274 francs) et cultive le reste. Ces riches paysans dégagent des bénéfices : ils se font prêteurs d'argent et louent le matériel moderne qu'ils ont pu acheter. Les inventaires après décès révèlent ainsi que certains possèdent de nombreuses créances auprès d'autres villageois : Jean Mordel, de La Gouairie, à 1 191 francs de créances en 1868 ; Jeanne Bizeul, veuve de Jean Marie Durand et propriétaire de 16 hectares 34 a, possède 798 francs en créances. Ces gros producteurs ont beau fréquenter les marchés de Nantes, ils ne se laissent pas tenter par les sollicitations des banques qui se développent dans la ville. Seul le meunier du moulin des Rochettes place 146,90 francs à la Caisse d'Epargne de Nantes et 972, 6 francs en Bons du Trésor de l'Etat Français. Nous sommes en 1875 ; cas isolé ou précurseur ?



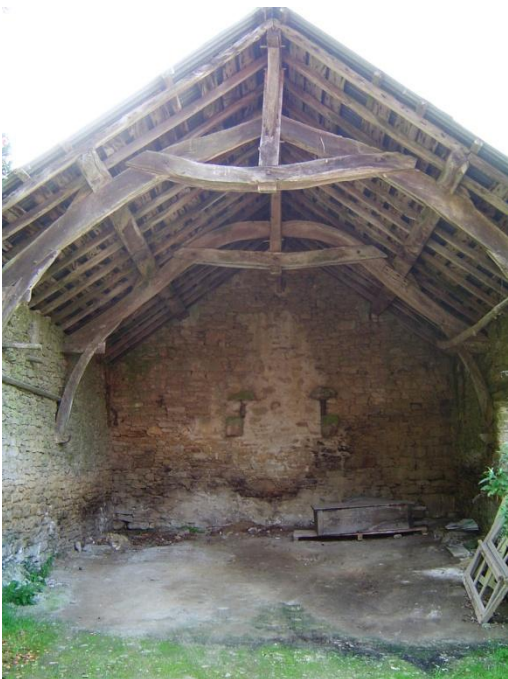
**Habitat en barre à Muzon pour des bordiers aux exploitations divisées en longues parcelles (cadastre de 1839 - Archives municipales)**



Les deux métairies de Launay isolées au cœur de leur vaste finage (cadastre de 1839)



Dans les métairies, déjà avant le 19<sup>e</sup> siècle, l'étable est séparée de la maison d'habitation (Etable de la métairie de La Louinière – photo 2011)



La grange, privilège des métairies (celle de La Louinière en 2011)



Anciens logements des métayers de La Louinière (photo 2011)

### *Les métayers*

En 1882 on compte une vingtaine de métairies sur Treillières exploitées chacune par une, deux voire trois familles. Les « dynasties du métayage » signalées au 18<sup>e</sup> siècle se perpétuent au 19<sup>e</sup> siècle mais, hormis quelques domaines comme Le Haut-Lin, La Rivière, Launay, où les mêmes familles se maintiennent pendant des années, on constate une plus grande mobilité des métayers. Le non renouvellement automatique des baux provoque un sentiment d'insécurité chez des agriculteurs moins enclins de ce fait à investir dans du matériel ou des engrais pour améliorer les terres dont ils ne profiteront peut-être pas ; si, dépassant ces réserves, ils engagent leurs capitaux, travaillent trop bien sur l'exploitation, ils risquent de voir le fermage de celle-ci augmenter à la fin du bail. Alors l'argent gagné est thésaurisé ou placé dans de la terre pour s'installer à son compte ou se constituer une rente. C'est le cas de Jean Desmortier, métayer en 1868 du domaine de Launay pour lequel il paie un bail annuel de 2 235 francs au propriétaire Mr Hersart du Buron ; il possède 7 ha 34 a de terres qu'il loue ainsi : une borderie située au Tertre de 2 ha 77 a, avec maison, louée verbalement à l'année à Jean Chatellier pour 190 francs ; une borderie située aussi au Tertre, de 2 ha 54 a, louée verbalement à l'année à Louis Niel pour 160 francs ; il loue encore un pré de 25 ares pour un loyer annuel de 20 francs au sieur Brodu.

De l'autre côté de la commune, Pierre Guillemineau exploite la métairie du Verger, ancienne propriété dépendant de La Gascherie passée aux mains d'un bourgeois nantais. Il possède une borderie à la Gergaudière avec maison, écurie... qu'il loue verbalement à l'année contre 215 francs à Jacques Gougeon.

En même temps qu'elle permet d'assurer une « sortie de secours » au cas où le propriétaire de la métairie ne renouvellerait pas le bail, la possession de terres bien à soi permet, en les louant, de mettre de côté un petit capital que certains utilisent pour des prêts à des villageois ou d'autres placements en prévision des vieux jours ou de la maladie. En 1878, l'inventaire des biens du métayer du Haut-Lin, Jean Gandonnière, révèle qu'il possédait 2904 francs en obligations (sans plus de précision).

### *La masse des « petits paysans »*

A côté de ces bordiers et métayers aisés, la grosse masse des exploitants treilliérains (environ 200) est composée d'agriculteurs qui associent des terres possédées en propre avec d'autres qu'ils louent pour se constituer des exploitations, de 5 à 20 hectares, assez productives pour leur éviter de se louer comme journaliers. Pour beaucoup d'entre eux l'insécurité est grande car les baux qu'ils contractent avec leurs propriétaires (généralement d'autres paysans) sont courts (1 à 3 ans) et verbaux. Leur rêve est d'arriver à l'indépendance totale. Aussi l'argent gagné est-il investi dans la terre pour former une exploitation, plus petite certes, mais libérée des contraintes du fermage. Ils quittent ainsi la catégorie des 10 – 20 hectares pour celles de niveau inférieur où la meilleure rentabilité du nouveau système polyculture/élevage leur permet de vivre, sinon dans le confort, au moins dans une modeste aisance. Jean Deniaud et son épouse Marie Drouet cultivent 9 ha 33 a, à La Ménardais, en 1870 (67 parcelles avec maison, écurie...). Leur intérieur est rustique, très semblable à quelques meubles près de celui des paysans du 18<sup>e</sup> siècle, mais ils ont réussi à économiser un peu d'argent en numéraire et en créances sur d'autres villageois.

Dans cette catégorie d'exploitants qui n'ont pas à louer à la journée leur force de travail pour vivre, on trouve aussi des agriculteurs âgés qui cultivent encore quelques ares et louent les terres de leur ancienne exploitation à des voisins. Ils viennent ainsi grossir le groupe des micro-exploitations. C'est le cas de Louis Moulet qui en 1865 loue une partie de ses biens en deux borderies : l'une de 2 ha 84 a, affermée verbalement 160 francs et l'autre de 1 ha 33 a affermée verbalement 70 francs.

Entrent aussi dans ce groupe des exploitants « indépendants », les artisans de plus en plus nombreux à Treillières qui entretiennent quelques terres et un petit troupeau à côté de leur activité de forgeron, tailleur de pierre, boucher, cabaretier... Félix David, maçon à Garambeau en 1878, exploite quelques ares autour d'une maison avec écurie. Jean Clouet se déclare, en 1872, « *aubergiste et laboureur* » (il a une exploitation de 3 ha 38 a).

Sur ces exploitations, souvent de taille modeste, les familles arrivent à vivre sans devoir aller « faire des journées » chez d'autres, mais à condition de miser sur une forte autoconsommation et d'éviter les dépenses excessives en engrais ou matériel. Ce ne sont pas de grands novateurs même s'ils s'adaptent au nouveau système de production et développent l'élevage. Ils suivent le progrès... de loin.



**Au 19<sup>e</sup> dans les borderies on commence à séparer étable et soue à cochons de la maison d'habitation (Ortais)**

### *Les journaliers*

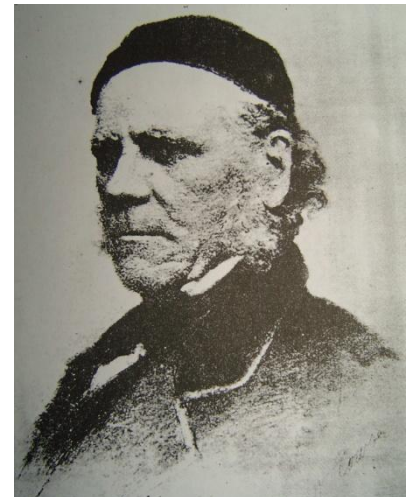
L'innovation ne viendra pas non plus du groupe (une centaine) de journaliers à la tête de petites ou micro-exploitations. Ils possèdent un lopin de terre, parfois rien, et ils louent quelques ares, quelques hectares, à droite et à gauche, pour nourrir la famille. Comme cela ne suffit pas ils se louent à la journée pour les grands travaux agricoles (labours, fenaison, moisson, sarclage...) sur les autres exploitations. En 1882 un homme reçoit pour cela 1,25 franc ou 2 francs selon qu'il est nourri ou pas et une femme 0,5 franc ou 1 franc.

En 1892, sous le coup de la croissance démographique et des partages successoraux, le nombre de micro-exploitations explose. Si certains journaliers arrivent à s'en sortir, survivent, d'autres connaissent la misère et n'ont d'autre recours que le bureau de bienfaisance quand le malheur frappe. Julien Lecou, lorsque son épouse décède en octobre 1866 le laissant avec 5 enfants, n'a pour tout bien que « *un lit garni, deux petits lits, une armoire, une table, un coffre, une maie, une meule, les ustensiles de cuisine et les instruments aratoires* » soit 160 francs de biens mobiliers et aucun bien immobilier.

Faute de statistiques au-delà de 1892 nous avons essayé de trouver des informations dans le recensement de la population réalisé en 1911. On constate un maintien du nombre des exploitations sur la commune, dans un contexte de décade démographique, mais sans pouvoir évaluer l'évolution selon la taille des exploitations. On peut supposer que la situation n'a guère varié en 20 ans. Certains journaliers, trop pauvres, ont dû partir vers la ville. Mais au regard de la composition des ménages on est en droit de penser que la micro-exploitation s'est maintenue même si elle a évolué. Beaucoup de petits ateliers agricoles sont constitués de couples âgés dont les enfants ont quitté le foyer et qui vivent du revenu de leur jardin, de quelques vaches et de soutiens divers. Ailleurs, on a diversifié les tâches : le mari travaille les 2 hectares de l'exploitation quand la femme et les filles se font lingères ou couturières pour augmenter les revenus du ménage ; quant aux fils, ils sont partis à la ville ou travaillent comme journaliers.

L'étude des exploitations agricoles de Treillières permet de mieux comprendre la lenteur des transformations agricoles sur la commune. Les cultivateurs les plus pauvres se contentent d'observer de loin les nouvelles techniques. Ils essaient de suivre et surtout de s'assurer, quand tout va bien, de quelques arpents de terre.

Au dessus d'eux, ceux qui sont à la tête d'exploitations plus importantes, mais dont ils doivent louer une partie du sol, savent que pour profiter des améliorations apportées par le progrès il faut d'abord être propriétaire. « *Les fermiers ne faisant que des baux de 9 années n'ont aucun avantage à confier à la terre leurs capitaux, certains qu'ils sont de travailler uniquement pour leurs propriétaires et de n'obtenir un second bail qu'à des conditions plus élevées* » écrit le docteur Ange Guépin observateur attentif du département en 1832. Encore faut-il décrocher un bail de 9 ans, ce qui n'est pas toujours le cas ! Aussi les agriculteurs préfèrent-ils la course à la terre à celle au progrès. Ce dernier, pour toucher la commune, ne peut compter que sur la catégorie des exploitants indépendants et sur les métayers qui ont la chance d'avoir un propriétaire compréhensif, convaincu que la rentabilité de son capital passe par un contrat de confiance avec son locataire ; nous l'avons vu, il y en a.



**Le docteur A. Guépin**

### ***Les progrès du machinisme agricole***

En 1874, au Concours agricole régional de Nantes, une centaine d'exposants installés sur les cours Saint-Pierre et Saint-André, présentent 825 instruments allant de la charrue, déclinée en de multiples modèles adaptés à tous les types de terrain et d'usage, à la moissonneuse-faucheuse, en passant par les semoirs mécaniques, les pressoirs à vin, les hache-paille, les barattes et surtout les machines à battre à vapeur, les fameuses « locomobiles » du Nantais Lotz. Le grand vent du progrès qui souffle sur l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord gonfle les voiles du machinisme agricole. Mais celui-ci arrivera-t-il à franchir l'écueil du rideau bocager qui sépare Nantes de Treillières ?

23 février 1874 : à la suite du notaire venu procéder à l'inventaire des biens de Jean Thomaré, qui exploitait 5 hectares à Garambeau où il vient de décéder, pénétrons chez l'un de ces agriculteurs « petit propriétaire indépendant » représentant de la catégorie de cultivateurs la plus nombreuse à Treillières. Par sa diversité, l'outillage témoigne d'une part de la pérennité de l'agriculture traditionnelle et d'autre part de l'adaptation de notre paysan aux nouvelles méthodes de culture.

Hérités du 18<sup>e</sup> siècle, il y a tous les outils qui prolongent la main pour retourner la terre au jardin, sarcler, couper le foin et la moisson, tailler les arbres, nettoyer l'étable... : 3 pelles, 3 bêches, 3 tranches, 3 faux, 2 fauchards, 5 faucilles, 2 brocs<sup>5</sup>, 3 râtaeux, tout le nécessaire pour entretenir faux et faucilles (pierre à aiguiser, marteaux...), 1 croissant, 1 vouge, 2 serpes, 1 hache, 2 hachereaux, 1 brouette, 2 civières, 4 baquets, des cordes, 1 pile à mil, 1 meule à blé noir, 2 rouets...

Comme dans les inventaires du 18<sup>e</sup> siècle, on retrouve charrettes et charrues mais la nature et la qualité en ont changé. A la « charrette à bœufs » on adjoint un « tombereau » et une « carriole à cheval » pour les déplacements dans et hors de la commune. Plus remarquable, l'unique charrue du 18<sup>e</sup> siècle (un araire en fait) est remplacée chez Jean Thomaré par trois charrues, sans que l'inventaire en précise le type, et un « airaud » (sorte de petite charrue servant à butter les plantes sarclées). Pour en savoir plus sur les charrues utilisées à l'époque, il faut consulter la statistique de 1892, la seule qui au 19<sup>e</sup> siècle nous donne des informations en ce domaine pour Treillières.

**Un airaud ou butteur avec sa rouelle d'avant-train (Ecomusée de La Paquelais)**



L'enquêteur a recensé 750 charrues sur la commune dont 500 « charrues simples » et 250 « charrues bisoc ». Rapporté au nombre d'exploitations (405) cela correspond à la moyenne départemental : en dehors des micro-exploitations, chaque atelier dispose de une ou plusieurs charrues.

Avec la charrue simple, l'agriculteur adapte lentement le progrès à la tradition ; avec la charrue bisoc il innove. Paradoxe, on trouve les deux types de matériel sur la même exploitation ; c'est sans doute le cas chez Jean Thomaré.

La charrue simple est la forme évoluée de la première charrue, celle avec avant-train, soc métallique en forme de cône, versoir en bois ; elle a été améliorée par les forgerons locaux copiant les innovations successives. Avec elle, le laboureur trace dans son champ de larges sillons appelés « billons », séparés par un espace creux qui permet l'écoulement des eaux. Cela donne au champ labouré un aspect de « tôle ondulée » qui rend difficile, voire impossible, la mécanisation des travaux cultureux. Sauf à adapter le matériel (herse ronde comme celle que possède Jean Thomaré et rouleau à billon) il faut travailler à la pelle et à la bêche. Par contre impossible de moissonner à la machine ; c'est déjà difficile à la faux ; seule la faucille convient.



**Charrue simple a bec pointu en métal et versoir en bois (Ecomusée de La Paquelais)**

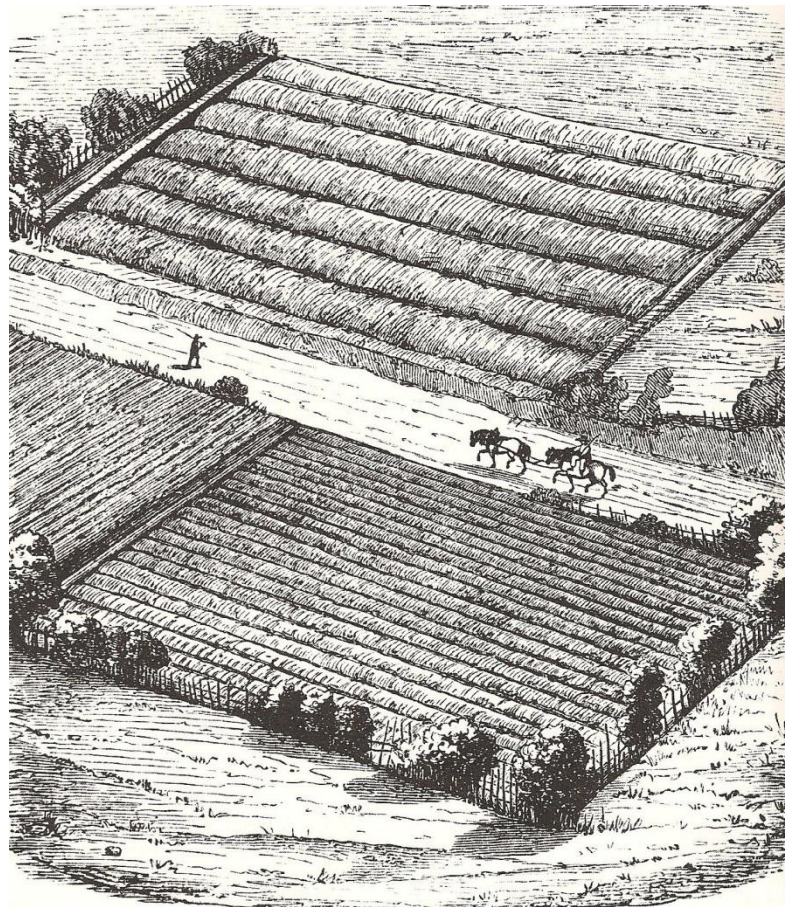
<sup>5</sup> Broc : fourche en bois à deux dents



**Charrue simple à bec et versoir en métal (Ecomusée de La Paquelais)**



**Herse et rouleau à billons (forme arrondie)  
(Ecomusée de La Paquelais)**



**Labours en planches bombées et petits billons (G. Heuzé 1868)**





Les charrues bisoc qui ouvrent le billon des deux côtés à la fois, rejettent la terre à droite et à gauche laissant une bande centrale de terre qui servira à recouvrir les semences jetées sur le sillon. Entièrement métallique, stable, la charrue bisoc permet au laboureur de lâcher les mancherons, d'être plus disponible pour conduire l'attelage et de moins se fatiguer. On peut classer dans cette catégorie la charrue brabant, inventée en 1825, et qui va connaître un grand succès. Réversible, dotée de deux socs, l'un au-dessus de l'autre, elle permet au laboureur, arrivé au bout de la raie, de faire pivoter la charrue autour de son axe et ainsi, au cours d'un aller-retour, de verser la terre du même côté, appuyant les raies les unes contre les autres. Les planches ainsi labourées « à plat » ouvrent la voie à la mécanisation. Peut être Jean Thomaré, qui possède aussi une herse plate, disposait-il d'une charrue brabant ou d'une de ses copies locales qu'on appelait « brabanette ».

Les 250 charrues bisoc recensées sur la commune en 1892 témoignent d'un réel changement des méthodes de travail des agriculteurs locaux ; certains adoptent aussi la houe à cheval, très avantageuse pour le binage des plantes sarclées qui prennent de plus en plus de place dans le nouveau système de polyculture/élevage. On ne les trouve en général que sur les grandes exploitations ; on en recense trois à Treillières en 1892.



**Charrue brabant double (ci-dessus) et charrue brabanette, version locale et bon marché de la « brabant » (Ecomusée de La Paquelais)**

Jean Thomaré disposait de deux bœufs pour tirer sa charrue et d'une jument pour la charrette et la carriole. Avec les vaches c'est le mode de traction habituel pour les 750 charrues et 200 charrettes de Treillières en 1892. Cela dure depuis le Moyen-Age et ne changera qu'après 1945. Les seules modifications de l'époque concernent la composition de l'attelage : vaches ou bœufs ? Bœufs ou cheval ? Dans le domaine des labours il y a une lente évolution mais pas de révolution brutale.

Il en va de même dans celui de l'élevage. Jean Thomaré possède quatre vaches et un porc. Au siècle précédent, un paysan d'égale richesse n'aurait eu que une ou deux vaches. Visiblement, son outillage en témoigne, il reste plus un laboureur qu'un éleveur. A la même époque d'autres agriculteurs, sur des exploitations de même taille, optent plus nettement pour l'élevage : Jean Briteaud, de La Pichonnerais, élève en plus de sa paire de bœufs, 8 vaches, 3 génisses, 5 veaux, 2 truies. Jean Pinard, à Gesvres, élève 7 vaches. Sans doute le troupeau est-il encore plus important sur les métairies, mais faute d'inventaires nous en sommes réduits aux suppositions.



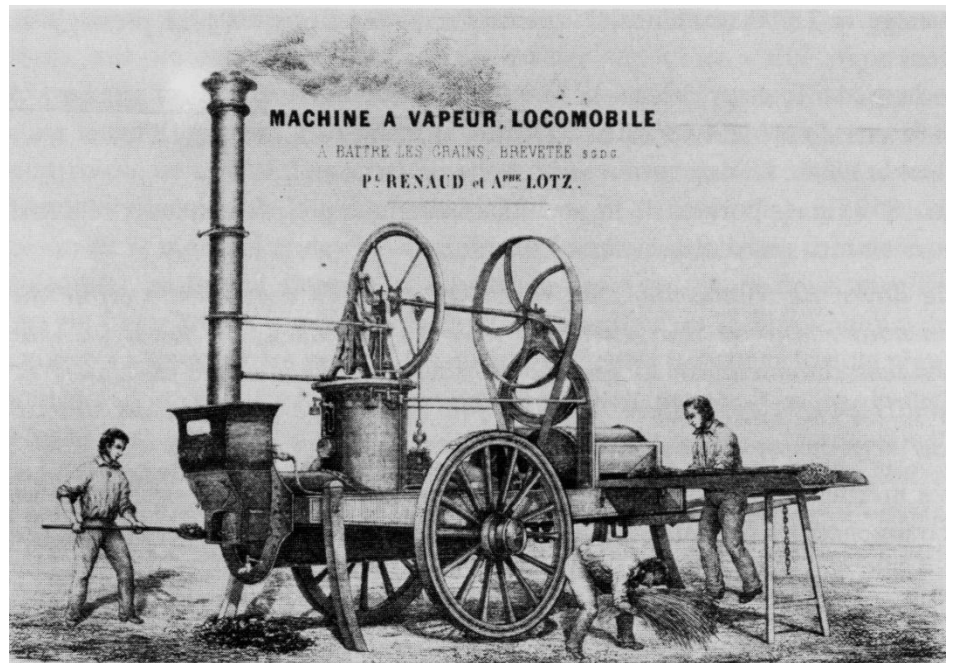
**Attelage avec cheval dans le bourg vers 1910**

Là où les transformations vont être les plus importantes, c'est dans le battage de la récolte de céréales. A Treillières on ne recense aucun semoir mécanique, aucune faucheuse ou moissonneuse avant 1914. On coupe le foin à la faux et on moissonne à la faucille alors que le matériel qui permettrait d'augmenter la productivité est présent dans les salons d'agriculture de Nantes. Les réticences à la mécanisation peuvent s'expliquer par les inconvénients du labour en billons, le morcellement excessif des exploitations, le système communautaire des gageries ou la présence d'une nombreuse main d'œuvre familiale. La mécanisation des battages ne va pas se heurter à ces oppositions.

En 1874 Jean Thomaré bat son blé au fléau ou à la gaule sur l'aire du village de Garambeau. Cela se déroule juste après la moisson, quand il fait encore beau, et exige une nombreuse main d'œuvre masculine pendant plusieurs jours, et encore plus si la pluie interrompt les battages. La famille ne suffit pas à la tâche, il faut faire appel à des journaliers.

Le travail n'est pas toujours de qualité : une partie des grains reste dans l'épi et du sable se mêle parfois à la récolte. Heureusement Jean Thomaré possède un moulin à vanner. Mais peut-être que pour gagner du temps et améliorer la qualité de sa récolte a-t-il eu recours aux services du boucher du Pigeon-Blanc, Toussaint Grelier, qui est aussi loueur de matériel agricole : depuis quelques années il possède une machine à battre.

A la fin du 18<sup>e</sup> siècle, l'Écossais Meickle a mis au point un batteur mécanique : un cylindre qui tourne à grande vitesse dans une cage fixe. Les premières machines arrivent dans notre région en 1817, apportées par les moines de l'abbaye de La Meilleraye. L'engin exige quatre hommes pour faire tourner les manivelles actionnant le cylindre et deux autres pour introduire les gerbes et trier la paille battue du grain. Si la quantité de main d'œuvre ne change guère par rapport au battage traditionnel (les hommes affectés aux manivelles s'épuisent vite, il faut plusieurs équipes) le gain de temps est considérable et l'on peut battre même quand il pleut pour peu qu'on ait un abri. Très vite la machine à battre est adaptée, améliorée, par des industriels nantais, François Lotz en particulier, qui remplacent la force humaine par l'énergie animale en l'accouplant à un manège pour bœufs ou chevaux. En 1849, le frère de François Lotz et son associé, Paul Renaud, mettent au point une « machine à vapeur locomobile pour battre les grains ». Montée sur des roues en fer, tirée par des animaux, elle peut se déplacer de ferme en ferme.



La locomobile de Lotz. A gauche une civière, ancêtre de la brouette.

Dans la région, les machines à battre « Lotz » ou « Renaud-et-Lotz » connaissent le succès. En 1854, Neveu-Derotrie note dans un rapport : « *Les appareils destinés à battre les grains se multiplient d'une manière prodigieuse* ». En 1860 on compte 28 machines à battre dans le canton de La Chapelle-sur-Erdre. A Treillières on en trouve mention dans les inventaires après décès : en 1869 chez Toussaint Grelier déjà cité ; en 1880 Marie Hauray, la veuve de Jean Deniaud métayer de La Gîte possède en association le ¼ d'une machine. On trouve aussi dans les inventaires d'autres cas d'association à 2 ou 7 personnes pour l'achat et l'utilisation des machines à battre. En 1882, la statistique recense 10 machines à battre (à manège) sur la commune. En 1895 apparaissent 3 machines à battre à vapeur. Et Ensuite ? Les statistiques n'en parlent plus après 1902. Seraient-elles devenues un engin banal ? Nous ne savons pas non plus qui les possède : métayer, bordiers ? Assurément les loueurs de matériel agricole. En 1913 il y en a deux sur la commune (François Grelier qui a pris la relève

de son père au Pigeon-Blanc et Jean Gourbil à Muzon) ainsi que deux entrepreneurs de battage : les frères Rousseau, meuniers du moulin de Launay, et la veuve Lerasle qui tient le moulin de Fort-Lévêque. Cette meunière entreprenante possède aussi l'un des quatre magasins d'engrais et de grains situés sur la commune.



**Battages chez Jean Jarnet dans les années 1930 : les hommes s'affairent sur la batteuse entraînée, à l'aide de courroies, par une machine à vapeur**

En aval de la récolte, le progrès technique touche aussi, très lentement, le monde de la meunerie. Depuis la Révolution, le privilège seigneurial des moulins a vécu et au lieu de 3 moulins à eau jumelés à 3 moulins à vent installés sur la commune en 1789 on a, cent ans plus tard, 8 moulins à vent et 1 moulin à eau. En 1910 on décompte toujours 1 moulin à eau, 7 moulins à vent et, nouveauté, une minoterie à cylindre à vapeur signe avant-coureur de la mécanisation qui mettra fin à la meunerie traditionnelle ; certains meuniers prévoyants ont déjà entrepris, on l'a vu, une reconversion vers les activités d'amont : semences, engrais, battage. En 1936 il ne restera plus que deux meuniers sur la commune.

**Aujourd'hui le moulin Laurent a perdu ses ailes. La poulie servait à entraîner le mécanisme du moulin à l'aide d'une machine à vapeur, les jours sans vent.**



Peu à peu, les innovations techniques (matériel, engrais) se fraient un chemin à travers le bocage treilliérais. La population n'y est pas hostile mais, comme son principal souci est de survivre, au mieux d'améliorer son sort, elle mise prioritairement sur le capital foncier seul en mesure, croit elle, d'assurer sa sécurité et n'adopte les nouveaux produits et les nouveaux procédés que lorsqu'ils sont compatibles avec l'état de l'exploitation, ses moyens financiers, et qu'ils ont fait leur preuve chez les riches villageois garantissant ainsi une amélioration des conditions de vie.

Un voyageur ayant traversé la commune de Treillières par la route Nantes-Rennes en 1850 et qui referait le même trajet en 1900 trouverait sans doute qu'entre les deux grandes villes en ébullition le temps s'est figé, que le progrès si actif à Nantes est ici mis entre parenthèse : semis à la main, fenaison à la faux, moissons à la faucille, attelages de vaches et de bœufs... Seul le ronflement de quelque machine à battre à vapeur lui signalerait que sous l'épaisse couche d'humus de la tradition le grain du progrès pousse sa petite corne ; il ne chantera que dans les années 1950 pour d'autres voyageurs.

## Les domestiques

Le progrès, même s'il arrive lentement, a ses laissés-pour-compte : les journaliers et les domestiques, ce prolétariat rural souvent oublié derrière l'image devenue mythique du paysan-proprétaire-travaillant avec sa famille.

En 1836, 26,5% des ménages treilliérais s'assurent les services d'un des 139 domestiques employés sur la commune ; en 1911 ce n'est plus le cas que de 16,4% des ménages pour 92 domestiques.

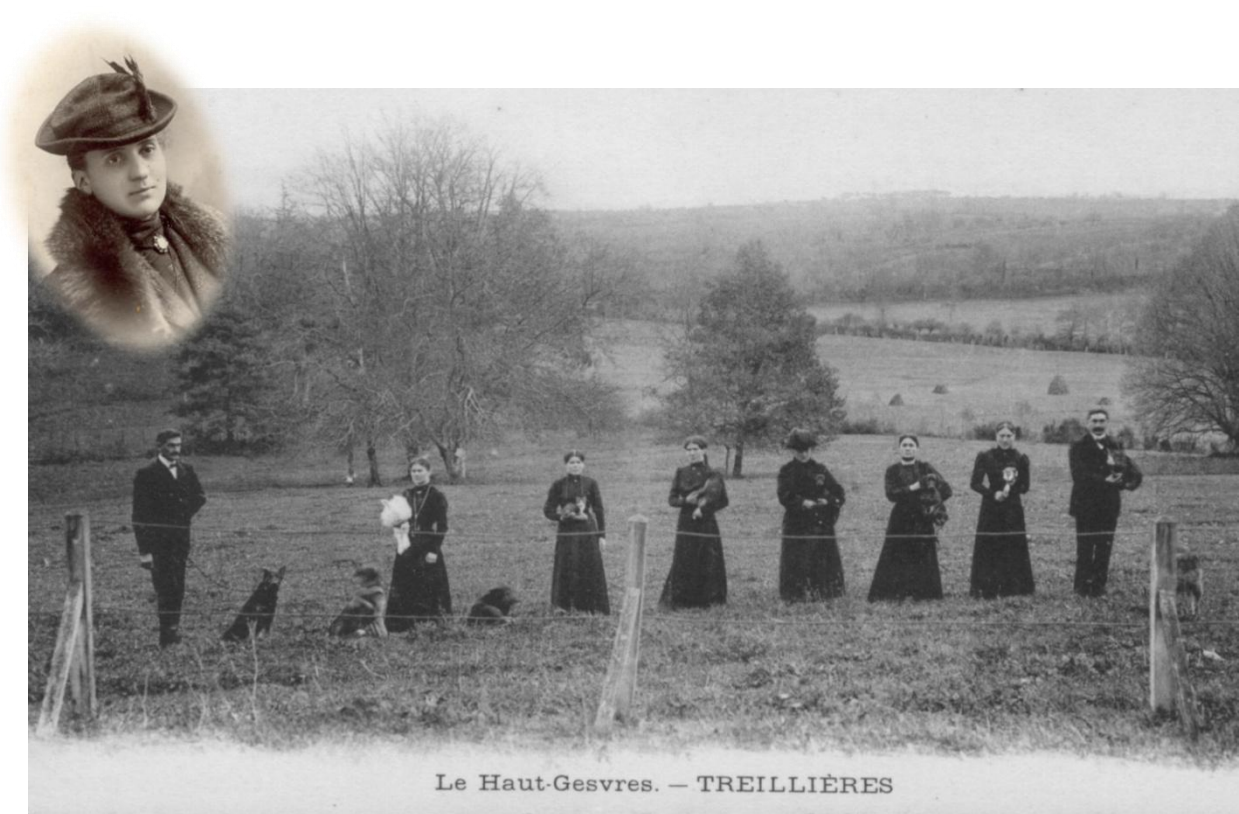
### Répartition des domestiques par catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage

	1836		1881		1911	
	H	F	H	F	H	F
<i>Employeurs</i>						
Cultivateurs	46	38	53	29	54	11
Cultivateurs veufs	1	6	4	2	1	3
Cultivatrices veuves	12	8	13	5	3	0
Châtelains	5	9	2	5	3	5
Artisans	7	7	7	5	6	4
Autres (curé, instituteur...)				1	1	1
<b>TOTAL</b>		139		126		92

La domesticité forme un groupe hétérogène. Le cocher de Mademoiselle Eugénie Guillet de La Brosse au château de Gesvres n'a pas les mêmes conditions de vie que la « servante » de Monsieur le curé ou le domestique d'une ferme qui dort à l'étable.

La domesticité des châteaux est surtout féminine et plus âgée que celle des exploitations agricoles ; les hommes y sont cocher, jardinier, garçon d'écurie... Peu d'artisans peuvent se payer les services d'un domestique à part Vincent, l'aubergiste maître de Poste, qui en a 8 en 1836, et les meuniers ; mais peu à peu, forgerons, tonneliers, charpentiers... vont avoir recours à un nouveau type de main d'œuvre auxiliaire : les ouvriers. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

La grande masse des domestiques exerce chez les agriculteurs. La forte masculinité de l'effectif montre que l'on a besoin d'eux dans les travaux des champs. C'est encore plus vrai quand l'entrepreneur est une veuve. En 1881, deux veuves à la tête de grandes exploitations emploient chacune trois domestiques (2 hommes et 1 femme). A contrario, les veufs embauchent une servante pour tenir la maison.



**Jeanne Bergue (en chapeau et aussi en médaillon en haut à gauche) propriétaire du Haut-Gesvres entourée de ses domestiques (jardinier, lingère, cuisinières, femme de chambre, majordome) et de ses chiens (vers 1910)**

Assez logiquement, plus une exploitation est grande plus elle compte de domestiques : en 1836, 36 ménages ont au moins 2 domestiques ; en 1911 ils ne sont plus que 10 dans ce cas. La diminution de la taille des exploitations, la baisse du nombre de cultivateurs veufs ou veuves, l'augmentation de la main d'œuvre familiale, les premiers progrès de la mécanisation peuvent sans doute expliquer cela, avec aussi, l'évolution de la condition de domestique.

Les domestiques, gagés à l'année, sont parfois des jeunes en surnombre dans leur famille venus se former et travailler chez un autre agriculteur en attendant l'opportunité d'un héritage ou d'un mariage (en 1836, 52,5% des domestiques ont moins de 20 ans ; c'est encore le cas de 50% d'entre eux en 1911). Ce sont aussi des enfants de journaliers, dépourvus de tout bien et de tout avenir, condamnés à la domesticité pour la vie. A Treillières en 1836, les domestiques les plus jeunes ont 7 ans (2 garçons) et la plus âgée 55 ans. En 1911 la plus jeune a 8 ans et le plus âgé 69 ans.

Ils vivent en permanence sur l'exploitation, intégrés à la vie familiale. Pour autant leur sort n'est pas très enviable. S'il y a de « bons maîtres », il y en a aussi de rudes et, pour éviter les abus il faut réglementer les conditions de travail. Pour approcher la vie de ces « taiseux » qui n'ont pu laisser de témoignages écrits, feuilletons au chapitre « Domestiques » « Canton de La Chapelle-sur-Erdre », le « Recueil des usages locaux du département de la Loire-Inférieure » rédigé par Mr Sibille en 1861 : « *Les domestiques se gagent pour le 24 juin. La durée de l'engagement des domestiques de culture est d'une année* ».

Le contrat est verbal ; il n'est définitivement conclu que par le versement du « *denier à Dieu* », des arrhes de 5 francs pour les enfants, 10 francs pour les adultes, que le maître remet comme avance au domestique.

« *Le domestique et le maître ne peuvent se séparer sur l'année sans cause grave, sous peine d'une indemnité variable suivant les circonstances et les saisons. Les domestiques*

*attachées à la personne (femmes de chambre, bonnes à tout faire, femmes de basse cour...) peuvent donner congé et être congédiés à toute époque moyennant un préavis de huit jours ».*

*« Lorsque le domestique tombe malade, et que le maître le fait remplacer pendant un certain laps de temps pour ne pas le renvoyer, c'est le maître qui paie le remplaçant, mais le domestique perd ses gages au prorata du temps de remplacement ».*

Le maître est tenu de loger et nourrir son domestique. La maîtresse de maison doit laver son linge, mais seulement quand elle fait la lessive de sa propre famille, c'est-à-dire... deux fois l'an ; or le trousseau des domestiques ne permet guère de rechange !

Le domestique doit « *tout son temps* » au maître ; on lui accorde un droit de sortie les dimanches et jours de fête pour, après avoir assuré les soins des animaux, aller à la messe avec détour par le cabaret. Il ne peut passer les nuits hors de la maison du maître sauf autorisation de celui-ci. Mais où irait-il ? Il n'a pas d'argent ou si peu ! Les gages ne sont versés qu'en fin d'année (mais il peut demander des acomptes).

Les statistiques concernant les salaires sont rares pour Treillières et, comme les autres, sujettes à caution. Un domestique âgé de plus de 16 ans, non spécialisé (ni laboureur, bouvier...) gagne annuellement, s'il est un homme : 160 francs en 1848 ; 200 francs en 1882 et 250 francs en 1892. Les gages des femmes sont plus faibles mais augmentent presque dans les mêmes proportions : 120 francs en 1848 ; 180 francs en 1882 ; 200 francs en 1892.

Ces chiffres sont très inférieurs à ceux relevés dans le reste du pays à la même époque (en 1892 : 295 francs pour un domestique ; 235 francs pour une servante) et même en dessous de la moyenne départementale. Erreur de l'enquêteur ou surévaluation des salaires départementaux ?

Même s'ils sont faibles, les gages des domestiques treilliérains connaissent une hausse continue au cours du siècle, supérieure à celle du prix du pain pour prendre un repère significatif. Cette augmentation ne peut s'expliquer que par la loi de l'offre et de la demande. Nous sommes aux portes de Nantes, où les entreprises du bâtiment, de la métallurgie... offrent des salaires bien supérieurs à ceux de la campagne, même si en ville l'ouvrier doit payer pour se nourrir et se loger. Aussi, on l'a déjà vu, les domestiques et les journaliers sont les premiers à prendre la route de l'exode ; ce que regrettait le maire du Pellerin dans un courrier resté fameux (voir premier chapitre). C'est le même qui déclarait : « *Le nombre relativement restreint des domestiques et des journaliers les rend exigeants* ». Plainte récurrente d'employeurs obligés peu à peu de rapprocher les gages ruraux des salaires urbains. On l'a signalé en commençant, beaucoup d'exploitants de Treillières ne pourront pas s'aligner sur les nouvelles exigences et devront se séparer de leurs domestiques.

Valets, domestiques, bonnes à tout faire, femmes de basse-cour... dominés parmi les dominés, toute une population de gagne-petit abandonne la scène rurale, ou plutôt ses coulisses. En 1936 il n'y aura plus à Treillières que 17 domestiques répartis chez 15 agriculteurs. Autant, sinon plus, que le partage des landes ou l'arrivée de nouvelles charrues, d'engrais, de « locomobiles »... leur départ témoigne des transformations en cours dans l'agriculture et dans la société paysanne du 19<sup>e</sup> siècle.

## **Les artisans**

La société villageoise, ce sont aussi ces artisans-commerçants que l'on a parfois du mal à distinguer des paysans, dont ils sont les partenaires quotidiens, tant ils gardent les pieds dans la terre. La poly-activité est de règle. Chacun adosse son échoppe ou sa boutique à une exploitation agricole plus ou moins solide. Il faudra attendre le début du 20<sup>e</sup> siècle pour les voir abandonner vaches, charrue et se consacrer à leur activité spécifique ne conservant qu'un jardin potager, un poulailler, quelques clapiers pour réveiller, pendant quelques heures volées, le paysan qui sommeille en eux.

Jusque vers 1840, la proportion d'artisans dans la population de Treillières reste la même qu'au 18<sup>e</sup> siècle, ainsi que les caractéristiques du groupe. A côté des meuniers, dont les dynasties continuent à occuper des moulins où il fait bon vivre, on retrouve les vieux compagnons de la misère, tisserands et maçons, qui exercent quelques années sur la commune, journaliers l'été, artisans l'hiver, puis s'en vont tenter l'infortune ailleurs.

Après 1840, les transformations de l'agriculture, l'amélioration des moyens de transport, la hausse du niveau de vie, le développement des services de l'Etat, vont modifier la composition du groupe des Treilliérains qui ne vivent pas exclusivement des revenus du sol. Apparaît ainsi la catégorie des employés (de l'Etat, de la commune, du chemin de fer...) qui eux ont rompu avec les travaux des champs. Installés dans le bourg ou à ses abords immédiats, ils constituent un groupe à part du fait de leur activité, de leur instruction et aussi parce que beaucoup d'entre eux ne sont pas originaires de la commune. Bien que peu nombreux (4% des chefs de ménage en 1911) ils apportent une note nouvelle dans le concert villageois.

A partir de 1840, le groupe des artisans-commerçants ne va cesser de croître et de se diversifier. Il représentait 9% des chefs de ménage en 1836 ; 16% en 1911. Mais ce dernier chiffre minore la réalité de l'artisanat car il ne tient pas compte des collatéraux (femmes, fils, filles) qui exercent une activité indépendante différente de celle du chef de famille. En 1911, quand le recensement se fait plus précis, on décompte 73 chefs de ménage artisans-commerçants auxquels on peut rajouter 72 autres travailleurs indépendants (aubergistes, couturières, lingères...).

Alors qu'au 18<sup>e</sup> siècle, et encore lors du recensement de 1836, les tailleurs d'habits de Treillières étaient deux hommes, en 1911 la couture est devenue l'apanage des femmes : 30 couturières, essentiellement des jeunes filles vivant chez leurs parents agriculteurs à qui elles procurent un revenu complémentaire tout en se confectionnant un trousseau dans l'espérance du mariage.

Quand elle n'est pas au champ ou penchée sur son ouvrage de couture, la femme de Treillières tient l'épicerie ou l'auberge. Dans les recensements qui se succèdent à partir de 1836 on ne mentionne que 2 ou 3 auberges déclarées comme telles (à La Poste de Gesvres et à La Ménardais), et elles sont tenues par des hommes. Par contre, si on ajoute les veuves ou les épouses de forgeron, tonnelier, menuisier, agriculteur... appelées « aubergistes » le nombre de cabarets de Treillières s'élève à 17 en 1911. La commune a toujours été un terreau fertile pour les débits de boissons. Déjà, en avril 1856, à une demande du maire pour ouvrir une nouvelle auberge le préfet opposait un refus catégorique souhaitant « *autant que possible diminuer le nombre de ces établissements. Il existe déjà, d'ailleurs, 19 débits de boissons dans votre commune et cette quantité est plus que suffisante pour les besoins d'une population de 1715 habitants* ».



**Le tonnelier Alexis Jahan**



**« A la Belle-Etoile » : « auberge, buvette, jeu de boules, remise, écurie, secours cyclistes »**



Vendre est un verbe qui se décline différemment selon le sexe. A Treillières, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, un « marchand » (de veaux, de porcs, d'engrais, de vin...) est un homme ; une femme sera « épicière » c'est-à-dire que dans une pièce de sa maison elle propose de l'alimentation, de la mercerie, de la droguerie, de la quincaillerie... En 1836 il n'y a que 2 épicières sur la commune ; en 1911 elles sont 8, veuves comme Marie Rabeil qui tient aussi le bureau de tabac ou mariées à un artisan, un agriculteur... L'épicerie a oublié le temps des épices ; elle n'est plus qu'une activité d'appoint pour l'économie fragile de ménages qui n'ont guère le temps de savourer les produits venus des îles.



Place de l'église, l'épicerie du coin est tenue par Marie Rabeil.



Peu à peu les métiers à tisser se taisent dans les villages, ruinés par l'essor de l'industrie textile ; en 1911 il ne reste plus que deux tisserands à Treillières. Pour remplacer leur bruit coutumier d'autres métiers apparaissent et se développent.

La croissance démographique, l'essor de l'agriculture, l'augmentation des revenus, incitent à la construction ou à la rénovation des logements. Les artisans du bâtiment se font plus nombreux et plus stables. La Ménardais fournit la matière première : 7 tailleurs de pierre en 1911. Chaque gros village a son maçon, son charpentier ; mais la commune n'aura jamais qu'un seul couvreur.



Les anciennes carrières de granit et de gravier de La Ménardais disparaissent peu à peu sous la végétation.(photo 2011)



Les transformations du matériel agricole font le bonheur des forgerons-charrons-maréchaux-ferrants (7 en 1911) avec parfois la mise en place de dynasties villageoises dans cette activité : les Ragot à La Ménardais et les Hubert à La Poste de Gesvres.



Le forgeron-maréchal-ferrant s'adapte à la modernité. (Archives municipales)

L'arrivée d'une importante population sans activité agricole (dans le bourg en particulier), la diffusion d'un nouveau mode de vie (qui touche en particulier l'habillement et la nourriture) provoquent l'apparition de professionnels de l'alimentation là où, autrefois, chacun cuisait son pain au four villageois, pressait son vin ou son cidre, salait ou fumait la viande de son cochon... Vers 1880, Auguste David s'installe comme marchand de vin à La Belle-Etoile. Le marché du muscadet ou du vin de Bordeaux est sans doute plus porteur que celui du pain car les habitants qui ne disposent pas de pétrin ou de four doivent s'approvisionner aux marchands de pain ambulants venus de Nantes, Sucé ou La Chapelle-sur-Erdre qui, selon le maire « *établissent le prix qui leur convient* » (1881). Ce n'est que vers 1900 que Jean Barboiron ouvre une boulangerie dans le bourg de Treillières. A ce moment-là on recense 4 bouchers-charcutiers sur la commune : Pierre Sotin au bourg ; Jean-Marie Violin à la Belle-Etoile (leurs épouses tiennent cabaret à la boucherie) ; Jean-Baptiste Mineau à La Ménardais et Donatien Grelier au Pigeon-Blanc.



« Vins et spiritueux en gros » le magasin d'A. David à La Belle-Etoile ; un marché porteur.

Une nourriture plus abondante, plus variée et de meilleure qualité fut-elle bénéfique à la population ? Il faut l'espérer car il n'y a aucun médecin ni pharmacien sur la commune à cette époque.

Le développement et la spécialisation progressive de l'artisanat et du commerce à Treillières au 19<sup>e</sup> siècle témoignent de l'adaptation de la société villageoise à la marche du monde. L'essor, lent mais bien réel, de l'agriculture porté par la hausse des prix des produits agricoles jusque vers 1880, l'accroissement des échanges, entraînent une amélioration du niveau de vie : on se loge mieux dans des maisons plus grandes, mieux éclairées ; on mange mieux et des nourritures de meilleure qualité. Une apparente prospérité initiée par le démarrage de ce qu'il est convenu d'appeler la révolution agricole : défrichement des landes, amélioration des façons culturales, accroissement des quantités disponibles d'éléments fertilisants rendus possibles par les progrès de l'élevage.

Mais cette prospérité est factice. La baisse des prix agricoles à la fin du siècle, le morcellement des exploitations, laissent une partie de la population en marge du progrès. Ceux-là ont le choix entre partir à la ville, dépérir sur une micro-exploitation, tenter l'expérience d'un artisanat-refuge (couturière, épicière...) en espérant des jours meilleurs.

A Treillières il n'y a pas eu de révolution agricole bouleversant tout sur son passage, de grand soir campagnard débouchant sur un matin radieux pour tous, mais de petits bonds en avant, des décollages étalés dans le temps des divers types d'agriculture présents sur la commune.

Nous avons déjà évoqué quelques uns des obstacles au progrès. En 1832, dans ses « Essais historiques sur les progrès de la ville de Nantes » le docteur Ange Guépin évoquait déjà les causes de cette révolution manquée : « *Les fermiers ne faisant que des baux de 9 années n'ont aucun avantage à confier à la terre leurs capitaux, certains qu'ils sont de travailler uniquement pour leurs propriétaires et de n'obtenir un second bail qu'à des conditions plus élevées ; j'ajouterai encore qu'il ne leur est point facile de se procurer de l'argent à bon marché, à cause du régime hypothécaire, et je ne mettrai qu'en troisième ligne la difficulté des communications et leur ignorance, comme cause de l'état stationnaire de notre agriculture* ».

Régime de la propriété du sol, manque de capitaux et d'organismes de crédit adaptés à l'agriculture ; il faudra attendre encore longtemps pour que ces problèmes soient résolus et que ne décollent vraiment l'agriculture de la région.

Par contre, les élus municipaux de Treillières, contemporains de Guépin, ont entrepris de lutter contre l'enclavement de la commune et l'ignorance de sa population. Peut-être avaient-ils lu le diagnostic du clairvoyant médecin !

**Artisans de la Ménardais vers 1910 (Denis Moulet menuisier, Jean Ragot forgeron maréchal-ferrant et son ouvrier, François Guillaud tailleur de pierre)**

